



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PIÈCE 1-2 DU RAPPORT
DE PRÉSENTATION

DOCUMENT ARRÊTÉ LE :



RÉALISATION PROSCOT



SOMMAIRE

Formes et organisation des paysages du territoire et leurs enjeux	1
 Les paysages du territoire : les atouts majeurs d'un cadre de vie de qualité et les infrastructures d'une organisation particulière au Pays Noyonnais	1
Les paysages du Noyonnais : une diversité naissant de la confluence de 4 grands courants paysagers	2
Un contexte paysager de qualité forgeant l'image attractive d'un cadre rural paisible, préservé et aux ambiances variées	4
Les enjeux d'attractivité des paysages locaux et les sites importants pour une lecture qualitative du grand paysage	5
Motifs paysagers et problématiques particulières	19
 Les caractéristiques des motifs paysagers	19
Les boisements	19
Les haies	20
Les plantations d'alignement	21
Les espaces de marais de la vallée de l'oise	22
 L'architecture et les modes constructifs locaux	23
Les formes architecturales traditionnelles	23
L'organisation caractéristique des espaces urbains	25
 Les entrées de ville et les parcs d'activités	31
Les parcs d'activités	31
Les entrées de ville et lisières urbains	32



	Patrimoine historique local et animations du territoire	3 4
	Le bâti remarquable	34
	Les liaisons douces et les activités récréatives	36

Milieu naturel 38

	Contexte écologique local du Pays Noyonnais	3 8
	L'inventaire ZNIEFF	40
	L'inventaire ZICO	43
	L'inventaire des sites NATURA 2000	47
	Les corridors biologiques	51
	Les espaces forestiers du territoire et leur gestion	52
	Les Espaces Naturels Sensibles du Département	53
	Conclusion	5 4

Ressource en eau 57

	Les eaux souterraines, la ressource en eau	5 7
	Les eaux souterraines	57
	Principale ressource en eau : la nappe de la craie	58
	L'alimentation en eau potable	60
	Les eaux superficielles	6 8
	Description	68
	Qualité	73
	La DCE et les SDAGE	75
	Conclusion	7 9

Risques naturels et technologiques	81
▢ Définition de la notion de risque	81
▢ Le DDRM de l'Oise	82
▢ Les risques naturels	84
Le risque inondation	85
Le risque coulée de boue	93
Le risque cavité souterraine	95
Le risque mouvement de terrain	96
▢ Les risques technologiques	97
Notion de risques industriels	97
Le niveau de risque dans le territoire	97
▢ Conclusion	101
Nuisances et pollutions	103
▢ Déchets : organisation de la collecte de la CCPN	103
▢ Sols et sous-sols : les sites pollués	105
▢ Le bruit	108
▢ L'air : la qualité de l'air	110
L'air en Picardie	110
L'air dans le Noyonnais	111
Le Plan Régional pour la qualité de l'air	113
▢ L'assainissement domestique	114
Zonages d'assainissement	114
Les stations d'épuration	115
▢ Conclusion	118

Energie et matières		120
☐ Exploitation de matériaux		1 2 0
☐ Bilan énergétique régional		1 2 0
☐ Les énergies renouvelables		1 2 3
☐ Les ZDE		1 2 4
☐ Consommation énergétique et émission de Gaz à Effet de Serre (GES) à l'échelle du pays Noyonnais		1 2 6
☐ Conclusion		1 2 9
Synthèse et conclusion générale		130
☐ PAYSAGES :		1 3 1
☐ MILIEU NATUREL :		1 3 4
☐ RESSOURCE EN EAU :		1 3 7
☐ RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES :		1 3 8
☐ NUISANCES ET POLLUTION :		1 4 0
☐ ENERGIE ET MATIERES :		1 4 2
☐ ENJEUX GLOBAUX DE GESTION ENVIRONNEMENTALE :		1 4 3



Formes et organisation des paysages du territoire et leurs enjeux

▣ Les paysages du territoire : les atouts majeurs d'un cadre de vie de qualité et les infrastructures d'une organisation particulière au Pays Noyonnais

Les paysages du Noyonnais : une diversité naissant de la confluence de 4 grands courants paysagers.

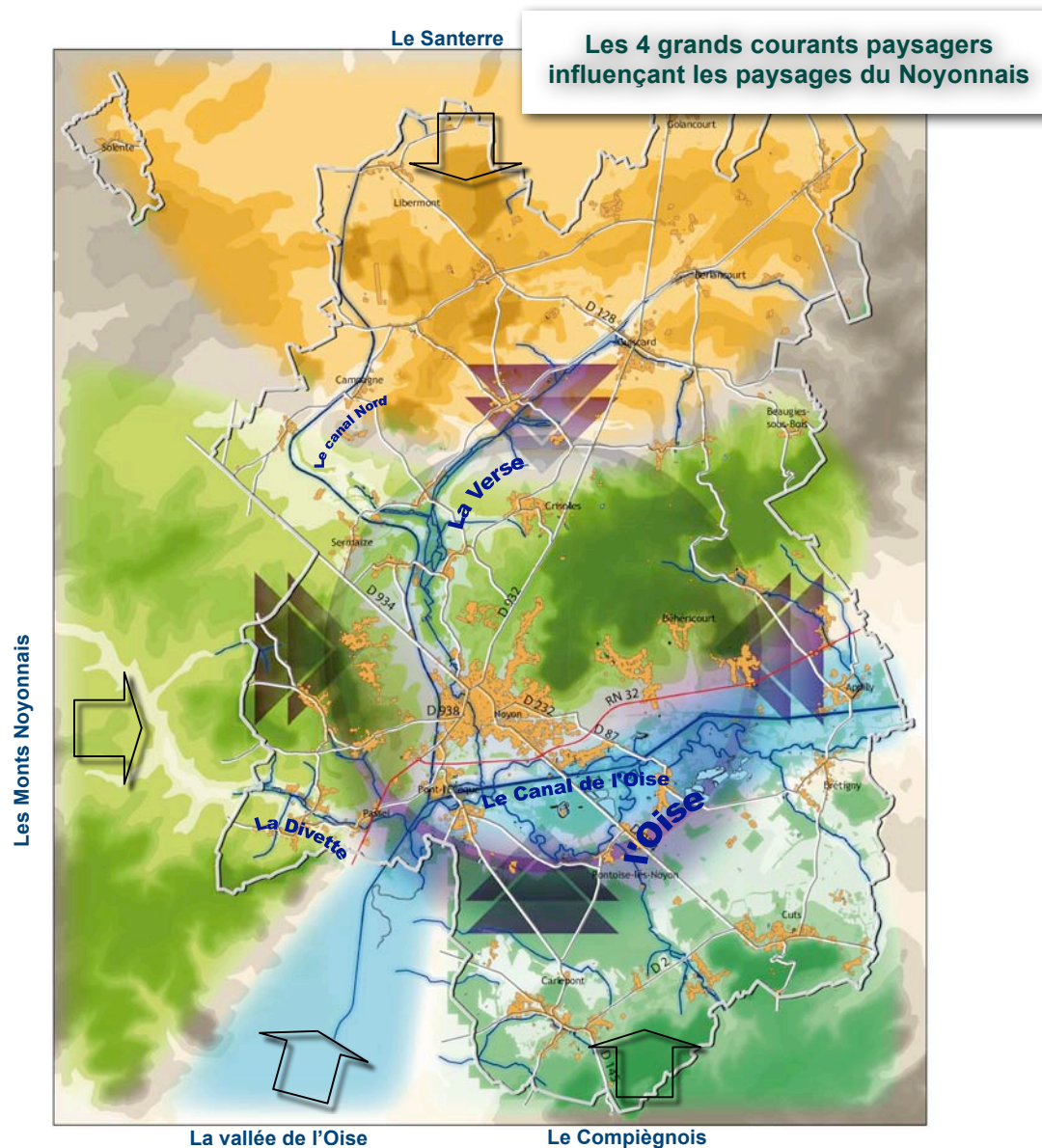
Le Pays Noyonnais profite d'un cadre paysager de qualité naissant de la confluence de grands courants paysagers régionaux aux typicités très marquées :

- ☐ les espaces vallonnés et très ouverts du plateau du Santerre au Nord,
- ☐ les vastes ensembles forestiers du Compiègnois au Sud,
- ☐ les paysages montueux des monts Noyonnais à l'Ouest.

Le territoire est un point de rencontre de ces grands courants paysagers, rencontre qui détient, en outre, pour particularité de s'effectuer par l'intermédiaire d'une composante majeure qu'est la vallée de l'Oise.

Apportant des scènes paysagères encore différentes des autres secteurs du territoire, cette présence aquatique formée par l'Oise et ses abords humides est un facteur capital de la diversité du paysage local.

Elle est, en outre, relayée par les canaux de l'Oise et du Nord créant des coulées bleues linéaires marquées par leur extrême régularité et les activités du transport fluvial.



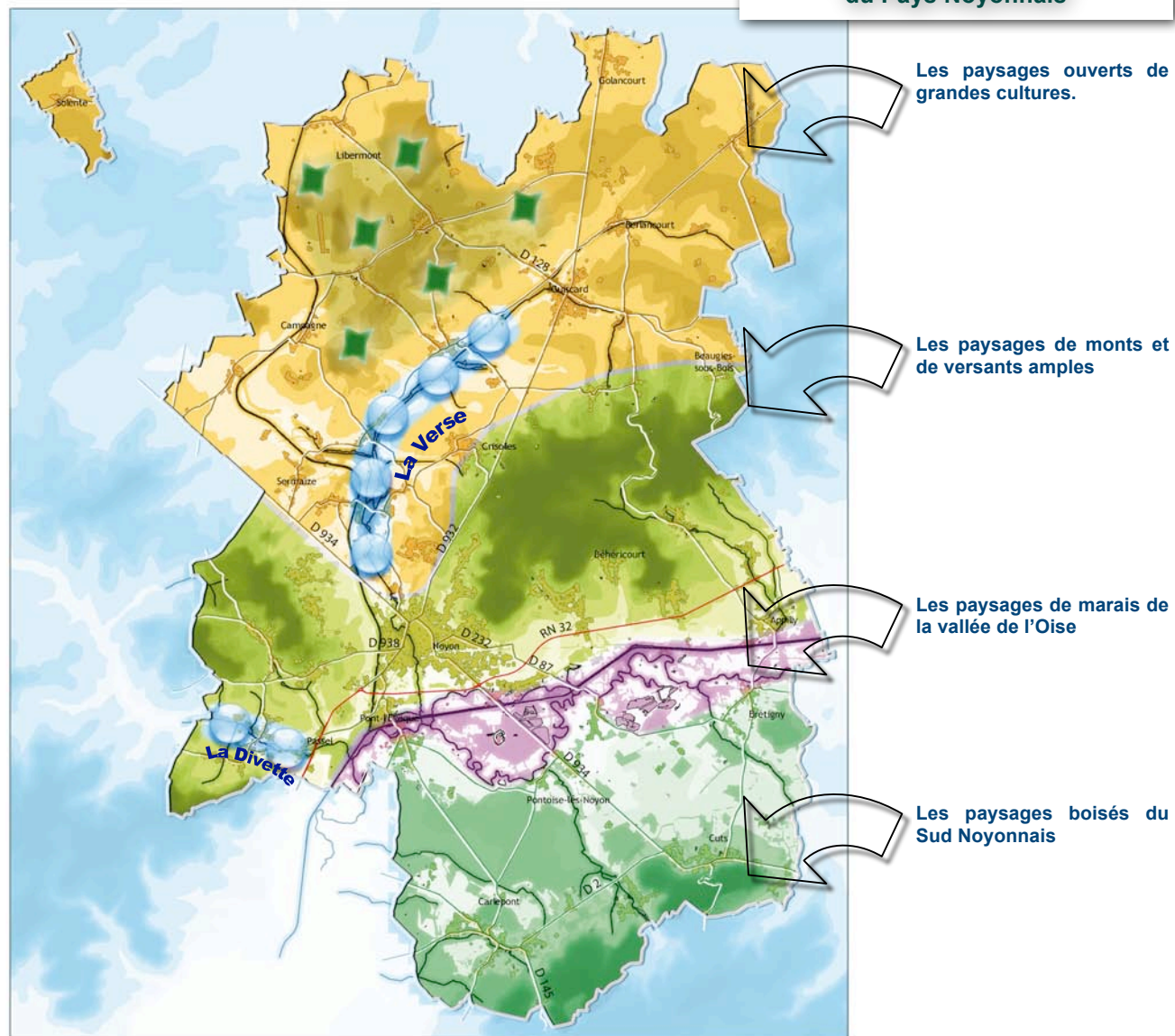
Cette combinaison de paysages différents se déclinant sur de faibles distances offrent à l'observateur des scènes paysagères dynamiques.

Elle est un paramètre majeur de l'attractivité du territoire. En effet, si les paysages du Noyonnais exposent les images d'un cadre rural préservé, vivant et authentique, l'élément distinctif qui génère cette attractivité spécifique repose sur l'existence d'une diversité d'ambiances et de cadres de vie.

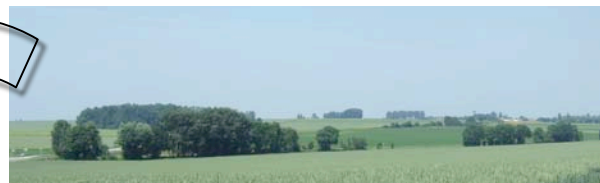
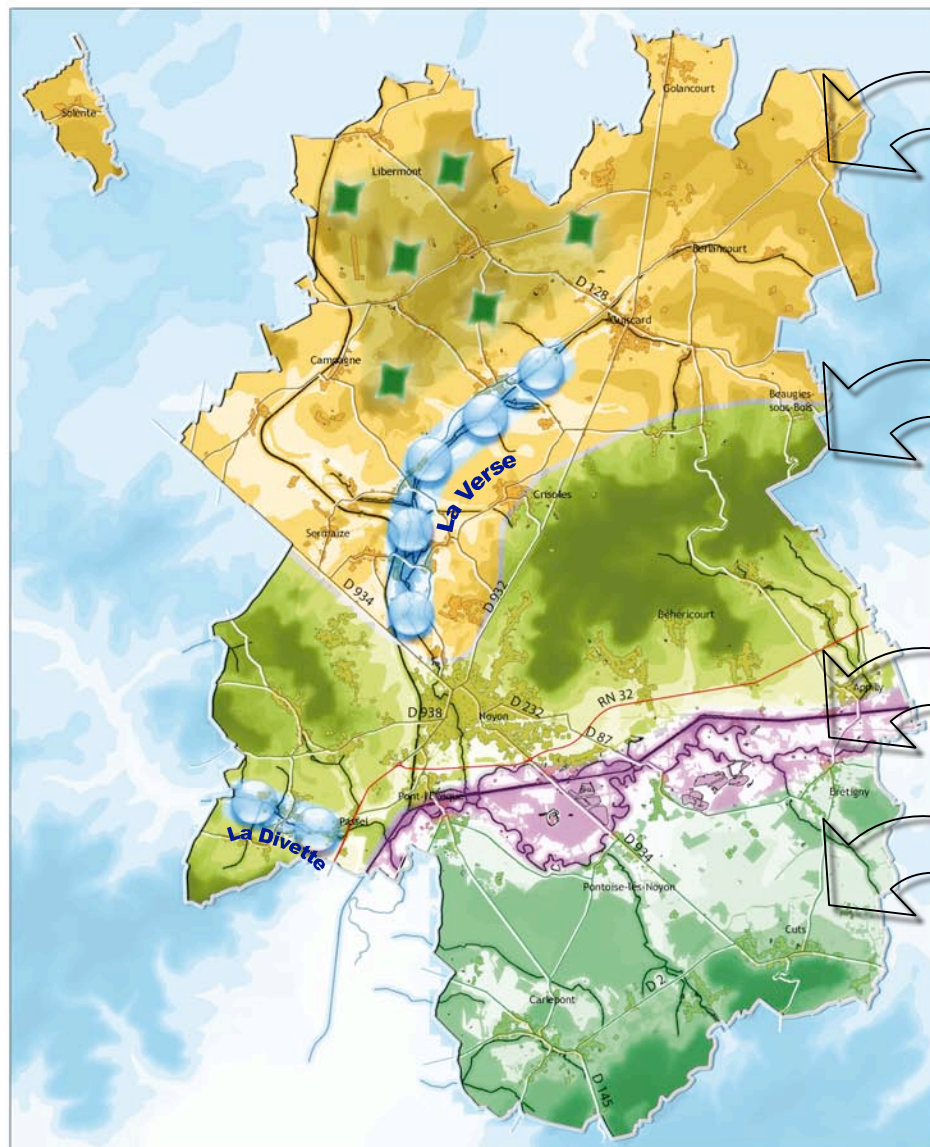
L'organisation de ces grands courants paysagers se traduit sur le territoire par 4 unités paysagères principales que sont :

- les paysages ouverts de grandes cultures au Nord,
- Les paysages de monts et de versants amples dans la partie médiane du territoire,
- Les paysages de marais de la vallée de l'Oise,
- Les paysages boisés du Sud Noyonnais.

Les 4 grands ensembles paysagers du Pays Noyonnais



Un contexte paysager de qualité forgeant l'image attractive d'un cadre rural paisible, préservé et aux ambiances variées.



Les espaces ouverts des paysages de grandes cultures qui se développent au gré des ondulations amples et dynamiques des vallonnements. Les boisements amplifient les mouvements topographiques et forment des îlots verts denses récurrents. La présence de ces boisements est plus marquée à l'Ouest.



Les paysages de monts et de versants amples organisant l'articulation entre les vallées de la Verse, de l'Oise et de la Divette. Ces buttes témoins couronnées de forêts denses sont des monuments naturels formant des repères visuels majeurs et perceptibles à grande distance.



Les marais de la vallée de l'Oise offrent des vues sur des espaces où alternent scènes ouvertes et intimes et dans lesquels les paysages d'eau se découvrent au dernier moment. Prairies humides, mares, étangs sont accompagnés de plantations hautes qui s'organisent comme des panneaux distants les uns des autres et laissant percevoir des scènes ouvertes.



Au fur et à mesure que l'on s'éloigne des marais, les paysages du Sud Noyonnais acquièrent un caractère fortement boisé procurant aux espaces urbains un cadre de vie préservé aux ambiances intimes. Les lisières forestières très étendues, et parfois prolongées de plantations d'alignements régulières, marquent les paysages de leur densité en formant un arrière-plan récurrent aux scènes paysagères. Les terres de culture et les zones urbanisées sont souvent enserrées par la forêt donnant la sensation de traverser une succession de clairières paisibles.



Les fonds de vallées de la Divette et de la Verse dessinent des coulées vertes régulières contrastant les espaces ouverts formés par les terres agricoles

Les enjeux d'attractivité des paysages locaux et les sites importants pour une lecture qualitative du grand paysage

Pour exprimer son attractivité induite par des événements paysagers variés, l'organisation du paysage s'appuie sur plusieurs éléments clés qui mettent en jeu à la fois des formes de grands ensembles naturels, des images archétypales et des points de vue de qualité. En effet, le fonctionnement du paysage ne tient pas seulement de l'esthétique propre aux espaces, mais aussi des conditions qui permettent de percevoir ces espaces au regard de leurs caractéristiques et de leur évolution.

Dans ce sens, il convient d'analyser les implications directes et transversales, des tendances d'évolution à l'œuvre des paysages, des relations qui s'établissent à grande échelle entre les espaces urbains, naturels et agricoles ainsi que des transitions entre les différents ensembles paysagers.

Un premier constat s'impose, celui de la lecture nette des espaces agricoles, lesquels ne sont pas affectés par les phénomènes de mitages ou de développement dispersé de l'urbanisation. Ceci est une caractéristique importante du territoire, caractéristique issue des modes constructifs et productifs locaux que partage une très large partie des espaces ruraux picards.

Conjointement, les formes du paysage local s'inscrivent, dans l'ensemble, dans un processus d'évolution relativement lent limitant les heurts et conflits déqualifiant les unités paysagères.

Ceci provient essentiellement de 2 facteurs que sont :

- ☐ l'existence d'une agriculture occupant une très grande proportion du territoire et qui œuvre à l'entretien des formes paysagères,
- ☐ un développement de l'urbanisation effectué presque intégralement en continuité de l'existant et de façon très modérée voire très faible.



Si ces éléments de faits permettent de dire que le territoire n'est pas dans une situation de reconquête de son capital paysager étant donné le bon niveau de conservation du patrimoine existant, en revanche, il existe plusieurs problématiques majeures de gestion des paysages pour le futur afin d'éviter une atténuation des typicités locales.

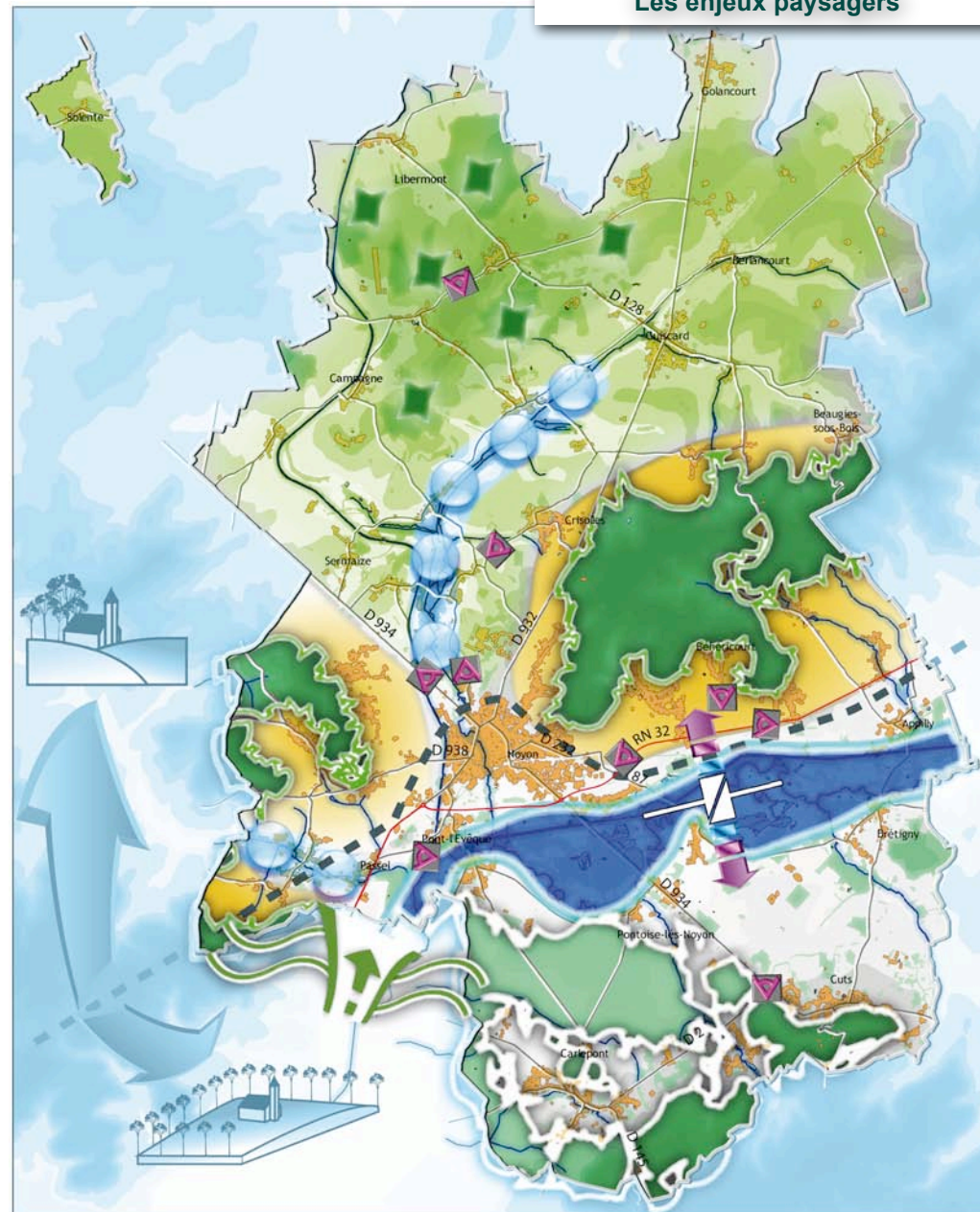
En effet, les paysages du Noyonnais détiennent une réelle qualité, mais de par leurs caractéristiques ils mettent souvent en scène des éléments d'une nature « ordinaire » (« ordinaire » ici ne désigne pas la qualité des paysages mais est utilisé par opposition à une nature événementielle telle que des falaises hautes, des buttes témoins, des vallées très encaissées...) ainsi que des espaces à valeur patrimoniale élevée dont l'apport esthétique n'est pas toujours aisé à valoriser dans le grand paysage (marais semi-fermé, cours d'eau de petite taille...).

Dans ce contexte, le Pays Noyonnais est concerné par un enjeu global de valorisation de ces espaces paysagers afin d'éviter qu'à long terme, le pouvoir attractif de son territoire ne se focalise que sur les sites les plus reconnus et les plus estimés.

Cette valorisation s'inscrit dans le prolongement des actions déjà engagées par le territoire, et s'impose à la réflexion pour l'avenir en considérant les évolutions potentielles, mais aussi et surtout **les possibilités de valoriser les paysages dans l'optique de les associer à une attractivité territoriale globale qui peut être organisée complémentirement aux autres objectifs de développement : économique, habitat et qualité du cadre de vie, gestion environnementale...**

Ces problématiques sont étudiées ci-après au travers du commentaire de l'illustration ci-contre qui synthétise l'ensemble des enjeux paysagers.

Les enjeux paysagers





1. Les cônes de vue sur des scènes paysagères de qualité ou caractéristiques du territoire : **un enjeu de valorisation de sites emblématiques et de scènes typiques.**

Ces cônes de vue recensent :

- ☐ les événements du grand paysage qui expriment les typicités locales : comme les villages logés dans l'ondulation de vallons, les vues sur une scène rurale mettant en scène une ferme traditionnelle dans un ensemble de prairies...,
- ☐ ainsi que les sites emblématiques qui marquent l'observateur par leur caractère monumental : comme les buttes témoins élevées et couronnées de boisements, les vues lointaines sur Notre-Dame de Noyon...

Ces éléments sont des marqueurs forts du paysage et impliquent un enjeu d'aménagement et de gestion paysagère visant à conserver la qualité de vues sur les espaces en considérant à la fois l'objet perçu et le lieu de perception. Les éléments déterminés sont les vues sur :

- ☐ Notre-Dame de Noyon depuis la D934 et la D558,
- ☐ Le Mont Renaud le long de la D64,
- ☐ Les espaces agricoles semi-ouverts délimités par les lisières forestières du Malbrunet, du Mont de Choisy et les plantations d'alignement des Flacards sur la commune de Cuts.
- ☐ Les montagnes de Salency et Béhéricourts (le long de la RN32) composées d'espaces agricoles ouverts surmontées d'une lisière forestière régulière et peu découpée.
- ☐ Sur la silhouette du Village de Béhéricourts (le long de la voie communale qui mène à ce village depuis la RN32) qui est encadrée au Nord et à l'Est par la lisière régulière du Bois de la Renardière.
- ☐ La silhouette archétypale de Crisolles perçue depuis la D558 (silhouette rendue discrète du village situé sur un éperon topographique par la présence de boisements en contrebas de la lisière urbaine).
- ☐ La séquence entre Frétoy-le-Château et Fréniches, exposant un corps de ferme dans un ensemble de terres cultivées encadrées de boisements (D39).





2. Les paysages des Monts et Versants (montagnes et buttes témoins) : **un enjeu de lisibilité du grand paysage et d'expression de la diversité des formes paysagères.**

Ces espaces sont visibles à grande distance et forment l'arrière-plan de nombreuses scènes paysagères autour de Noyon et de Passel ainsi que le long de la vallée de l'Oise en amont de Pont-l'Évêque. Ces espaces constituent des monuments naturels porteurs des typicités du paysage des Monts Noyonnais et apportent au territoire une diversité des formes topographiques dynamisant les scènes paysagères en bordure de l'Oise et autour de Noyon. Exposant un aspect préservé, ils portent une image très qualitative du territoire. Ces sites fonctionnent par l'existence combinée :

- ☐ de massifs forestiers en partie supérieure des monts exposant une lisière forestière ondulant régulièrement,
- ☐ puis de villages se développant en suivant les incurvations du relief de sorte que les rues sont soit parallèles, soit perpendiculaire à la pente.
- ☐ ainsi que de terres cultivées ouvertes permettant des vues dégagées sur les monts, en particulière le long de la RN32.

Les enjeux sont ici de plusieurs ordres :

- ☐ *Gérer la lisibilité des monts de façon à ce que leur présence visuelle s'impose au paysage et que la perception de leur hauteur ne soit pas diminuée. Ceci suppose de veiller à conserver la qualité des lisières forestières et, les accès visuels sur les monts et les villages depuis la RN32 (éviter une fermeture des points de vue par le développement de plantations...).*
- ☐ *Rechercher une intégration du développement des bourgs sur les versants qui tiennent compte de la pente afin de maintenir un rapport harmonieux entre les formes douces du relief et la présence de bâti.*
- ☐ *Gérer les plantations d'arbres en lisières urbaines afin d'éviter une surexposition des limites des espaces urbains.*





3. L'entrée Sud du territoire : **un potentiel paysager à exploiter en faveur d'une image qualitative du territoire.**

L'entrée Sud dans le Pays Noyonnais par la RN 32 est marquée par le développement de boisements denses situés sur un mouvement ondulé de la topographie que la route perce nettement. Ces boisements sont précédés d'espaces agricoles ouverts permettant un plein accès visuel aux paysages lointains. A cet endroit la vallée de l'Oise se rétrécit. Cet ensemble s'impose au paysage comme écran végétal annonciateur d'un événement à percevoir.

Cette invitation à franchir cet écran créer un contexte favorable pour le Pays Noyonnais à organiser l'entrée sur son territoire en promouvant un cadre qui correspond à son identité et à l'image qu'il souhaite donner à l'observateur. **En effet, en gérant de façon qualitative cet espace et en mettant en relief cette composition contrastée d'espaces ouverts terminant par un rideau boisé dense et régulier, le territoire peut utiliser le paysage existant à mettant en scène son entrée.**

Notons, dans ce sens, que les bâtiments du village d'entreprise du parc Noyon-Passel, par la grande qualité de leur mode constructif et de leur architecture, s'intègrent harmonieusement à l'ambiance paysagère de cet espace et développent une image qualitative et moderne du parc.





4. Les lisières forestières des grands massifs du Sud Noyonnais : **Un enjeu de lisibilité du paysage et de valorisation d'un cadre de vie particulier.**

Si le territoire reçoit de nombreux boisements, ceux-ci sont de taille variable et s'accompagnent le plus souvent de vastes espaces très ouverts : les espaces bâtis s'implantant souvent à l'interface bois/terres de cultivées. Le Sud Noyonnais a la particularité d'offrir, dans un contexte topographique peu mouvementé, un cadre boisé dense formé de massifs de grande superficie ainsi que de boisements plus discrets. Les espaces urbains occupent des sites à l'orée de ces boisements et encadrés par de longues lisières forestières. Cette configuration, unique dans le territoire, donne souvent la sensation de parcourir de vastes clairières dans lesquelles se sont implantés des villages. Elle offre un cadre de vie très particulier où les vues lointaines sont rapidement closes par les lisières denses des forêts. Les ambiances intimes qui s'en dégagent dotent cet espace d'un caractère très paisible et protégé. Les villages partagent leurs limites soit avec les lisières forestières soit avec des terres cultivées et des prairies qui s'installent entre eux et la forêt. Conjointement, le Sud Noyonnais regarde sur les marais de la vallée de l'Oise en exposant la lisière monumentale de la forêt d'Ourscamps-Carlepont prolongée plus à l'Est par celle de boisements de plus petite taille. Ces lisières font face à des espaces agricoles relativement ouverts qui à proximité de l'Oise et dans les secteurs des marais peuvent offrir quelques points de vue à grande distance.

Dans ce contexte, les lisières forestières, bordant les marais ou plus au Sud encadrant les villages, sont des marqueurs forts du paysage en donnant à l'observateur la proportion de ce qu'il voit et en élançant les formes du paysages. En effet, sans ces lisières, cet espace paraîtrait plus plat (atténuation des légers vallonnements), plus homogène, moins organisé et moins original (cadre de vie plus commun).

La gestion de ces lisières est donc un enjeu important pour l'évolution du grand paysage, l'intégration du bâti et la diversification des cadres de vies urbains. Cette gestion intéresse notamment :

- ☐ *Le maintien des continuités des lisières et de vastes accès visuels sur elles,*
- ☐ *La valorisation de leurs abords,*
- ☐ *La conservation d'espaces ouverts permettant de maintenir cette succession dynamique pour l'œil de « vastes clairières » et de boisements denses,*
- ☐ *L'aménagement de vues sur le lointain, telles les percées visuelles existant entre les différents boisements à proximité des marais,*
- ☐ *La gestion des peupleraies qui localement tendent à rigidifier le paysage lorsqu'elles se succèdent les unes aux autres et ne s'accompagnent pas de boisements aux essences de feuillus variées.*





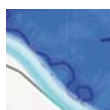
5. Les espaces de marais de la vallée de l'Oise : **un enjeu de diversité des formes paysagères et écologiques et d'accès aux paysages d'eau**

Composé de prairies et boisements humides, de plans d'eau, du cours de l'Oise et de son canal ainsi que de haies de saules et de hêtres, cet espace affiche les images d'un marais étroit et semi-ouvert. Les milieux naturels de fort intérêt écologique qu'il rassemble offrent des scènes de paysage d'eau rare sur le territoire. Les principales problématiques liées à cet ensemble sont de 2 ordres :

- **Le premier** intéresse l'aspect conservatoire du patrimoine paysager et environnemental. Le marais reçoit des inondations fréquentes qui permettent le maintien du caractère hydromorphe de ses sols et le développement caractéristique d'une végétation d'eau ou de zones humides. Toutefois, certaines de ses sections sont occupées par la céréaliculture ou des peupleraies qui atténuent les fonctions hydrauliques du marais. Assurer un pouvoir attractif et esthétique de cet espace suppose le maintien d'espaces ouverts que les eaux peuvent blanchir lors de leur montée.



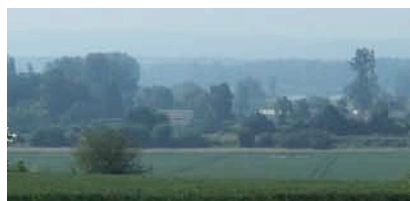
Il existe, ici, **un double enjeu de conservation des fonctions hydrauliques du marais et de son ouverture pour exprimer des paysages d'eau qui, en dehors des rivières, sont les seuls du territoire.**



Ce double enjeu interpelle la possibilité à une agriculture compatible avec la nature du marais de s'y maintenir (élevage) et la **gestion des plantations, notamment en lisière du marais, en vue d'éviter une perte d'accès visuel et physique au site et un resserrement des espaces ouverts** qui, en outre, ne sont pas d'une grande superficie (comparativement aux marais littoraux).



Le marais constitue un facteur de diversité important dans le paysage Noyonnais, non seulement par les formes typiques qu'ils exposent lorsqu'on le traverse, **mais aussi dans le grand paysage en dessinant une large coulée végétale aux formes et aux densités variées** (boisements, prairies rases inondées, arbres isolés, haies discontinues... – si l'enfrichement se développait il aurait l'aspect d'une forêt commune). En particulier, le long de la RN 32, le marais suit la direction des boisements couvrant les montagnes de Béhéricourt et Salency, permettant ainsi l'installation d'un dialogue visuel entre ces 2 espaces. **La valorisation de la diversité des paysages s'inscrit dans l'organisation des liens à grande échelle entre ces différents ensembles paysagers (forêt des monts et marais), notamment par le maintien de larges espaces ouverts entre eux.**



- **Le second** concerne la valorisation de cet ensemble qui bénéficie de la présence de l'Oise, du Canal de l'Oise et de la proximité d'activités fluviales avec notamment le port de Pont-l'Evêque qui est le principal site du territoire ayant un centre urbain en contact direct avec les canaux.

En effet, cette configuration est propice à développer des ambiances et animations liées à l'eau pouvant apporter au Noyonnais une source d'attractivité supplémentaire. La vallée de l'Oise, en dehors du territoire, comprend de multiples événements de loisirs, culturels autour de la rivière qui valorisent sa présence et apportent des aménités supplémentaires au cadre de vie. Conjointement, de nombreuses sections de la vallée sont occupées par les activités industrielles ou des espaces sans qualifications particulières qui limitent l'accès au canal et ne favorisent pas les activités récréatives autour de l'eau (hors du territoire).

Dans ce contexte, le Noyonnais à l'avantage d'être parcourus par une section de l'Oise très peu industrialisée et entourée d'espaces naturels et agricoles d'intérêt. Si des animations autour des voies d'eau sont mises en place, grâce notamment à l'organisation d'accès nautiques et de liaisons douces aux bords des canaux, elles demeurent peu développées et ne bénéficient pas toujours d'un cadre très attractif. **Il y a donc pour le territoire une opportunité de valoriser la présence de ces infrastructures d'eau tant dans une optique de gestion qualitative du paysage que de développement d'animations (organisation des accès, développements d'activités de loisirs...).**

Ceci permet également de mettre en relief que de façon générale **les espaces urbains ont un contact très limité avec les canaux de l'Oise et du Nord** (à l'exception de Pont-l'Evêque et des zones d'activités fonctionnant avec ces canaux). Le projet de création du canal Seine Nord Europe va modifier le fonctionnement des canaux actuels et **libérer des sections existantes dont le devenir reste à déterminer, notamment en lisière de Noyon où il est prévu que le canal double celui existant.** Ainsi, sur ces sections, qui à terme ne seront plus utilisées pour le transport fluvial, il pourrait émerger un enjeu de réutilisation des voies fluviales et de leurs abords tant dans le cadre du développement des espaces urbains que celui des animations autour des paysages d'eau.





6. La Divette et la Verse : **un enjeu de diversité paysagère et de valorisation des paysages liés à l'eau.**

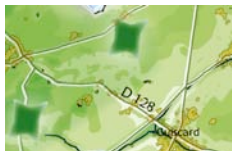
Ces rivières, dont le lit mineur est étroit, sont bordées d'une ripisylve dense qui se prolonge par des boisements humides et des peupleraies. Sillonnant le territoire en traversant des espaces cultivés, elles forment des coulées vertes régulières qui atténuent l'ouverture des paysages et renforcent le dessin en creux des fonds de vallons (accentuation du relief et ajout d'un mouvement dynamique dans les courbes des vallonnements).

Si les boisements entourant ces cours d'eau par leur densité permet de signaler fortement leur présence dans le grand paysage, en revanche, ils limitent souvent l'accès aux berges.

Ce contexte induit plusieurs enjeux et opportunités de valorisation de ces rivières :

- *La maîtrise du développement des boisements aux abords des rivières en vue de maintenir des espaces ouverts permettrait d'augmenter l'accès aux paysages d'eau et d'éviter une vision trop régulière de ces coulées vertes. Notamment, aux environs de Genvry, et plus en aval, des clairières humides et secteurs de marais non plantés constituent des respirations dans la coulée de la Verse et dynamisent la forme du paysage à cet endroit. De même, entre Passel et Ville des sections ouvertes aux abords de la Divette fond deviner la présence de la rivière, alors que plus en amont, proche du centre de Ville les dialogues entre l'espace urbain et le cours d'eau sont obturés par les boisements. Ces 2 exemples montrent qu'il y a ici une opportunité d'augmenter la diversité paysagère au profit du cadre de vie urbain en favorisant le maintien ou l'aménagement de percée en direction de la rivière.*
- *La populiculture montre des signes de développement, plusieurs plantations récentes sont observables et tendent à épaissir la largeur des boisements bordant les rivières. Si ce couvert forestier constitue un avantage en évitant des rapports trop directs entre terres cultivées et milieu courant (transition), en revanche, ces boisements qui tendent à se consolider que sous forme de peupleraies apportent localement un certaine rigidité au paysage. Cette rigidité est rapidement neutralisée lorsque des essences forestières diversifiées de feuillus se mêlent en lisière aux peupleraies ou forment des coupures entre les plantations de peupliers. Ceci permet de retrouver les formes caractéristiques des coulées boisées ondulées et douces.*





Réseau de boisements au Nord-ouest



7. Les paysages de grandes cultures : **un enjeu de gestion des rapports entre les espaces urbains, les terres cultivées et les boisements**

Si cette partie du territoire détient les paysages les plus ouverts, l'arbre n'y est pas pour autant absent. Dans le Nord Ouest, un réseau de boisements, dont certains ont des surfaces importantes, crée des vues dynamiques en évitant que les scènes paysagères ne se limitent qu'à des vues homogènes sur le lointains. Dans les autres secteurs, les boisements sont de taille plus réduite et sont implantés de façon sporadique. Ceci conduit à leur donner l'allure d'îles verdoyantes aux lisières nettes.

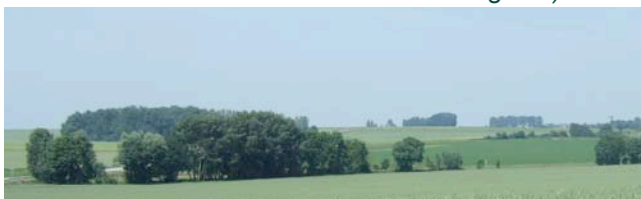
Conjointement, si les couronnes herbagères traditionnelles qui entouraient les villages ont presque disparu (quelques traces en lisière Est de Campagne), souvent les espaces urbains s'accompagnent d'une présence arborée formée par un petit bois, des plantations d'alignements ou de quelques haies. Cette présence peut être très réduite, mais elle dessine une part de la lisière urbaine en la rendant plus discrète et en évitant au village d'être dans un contexte surexposé (transition limitant les vues trop directes sur le bâti et gérant la relation entre les zones bâties et les terres cultivées). Ceci se traduit dans le grand paysage par un lien harmonieux entre le bâti et le végétal où les silhouettes des villages sont partiellement composées par celles des arbres. **Les vues ainsi offertes montrent des images archétypales d'une campagne vivante qui n'est pas seulement un espace de production agricole.**

En revanche, localement, les développements urbains récents tendent à s'effectuer sous forme d'une urbanisation discontinue, linéaire et régulière de pavillons sans tenir compte de la surexposition du bâti liée à la configuration topographique ou du cadre arboré. En outre, ils sont souvent en contact direct avec les terres cultivées. Ceci conduit à :

- *donner un aspect dénudé aux zones bâties s'opposant à la convivialité typique des ambiances villageoises du territoire,*
- *raidir la silhouette des villages en la limitant à des alignements réguliers de constructions aux aspects très similaires,*
- *limiter le village dans ses possibilités de valoriser son paysage urbain et de diversifier le cadre de vie de ses habitants (embellissement des entrées de ville, organisation d'espaces publics attractifs...).*

Ce contexte induit plusieurs enjeux :

- ☐ *Maintien des boisements et forêts afin d'éviter une banalisation des scènes paysagères que créerait un espace totalement ouvert,*
- ☐ *Gestion de l'urbanisation en accentuant la prise en compte de la topographie,*
- ☐ *Gestion des lisières forestières et des lisières urbaines dans l'optique d'utiliser l'arbre comme élément intégrateur au grand paysage, mais aussi pour éviter que le cadre de vie urbain et les terres cultivées soient directement mis en contact (ceci peut également faire intervenir les couronnes herbagères).*





8. Le mode constructif local : **un enjeu de qualité à adapter aux objectifs d'attractivité du territoire et de ses paysages.**

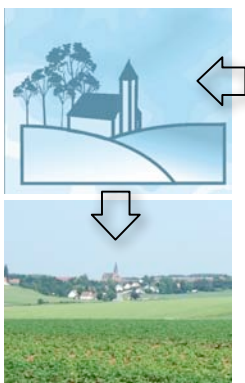
En dehors de Noyon qui possède une morphologie de ville constituée, le tissu urbain du territoire s'organise sous forme de bourgs, dont les principaux d'un point de vue démographique sont Guiscard et Carlepont, et de villages dont la taille peu importante est relativement semblable sur l'ensemble du territoire.

Les multiples événements de l'histoire urbaine de ces espaces ont conduit à la création de zones bâties relativement ouvertes et spacieuses (le profil de rue est large et de faible hauteur) s'accompagnant d'une présence significative du végétal dans et autour d'elles (plantations d'alignement, mail de tilleuls, jardins privatifs ouvertes sur la rue ou en fond de parcelle, traces de couronnes herbagères autour du village, cœurs d'îlots utilisés par l'agriculture, présence d'exploitations agricoles dans les centres...).

Principalement développés de façon linéaire, les milieux urbains sont :

- ☐ structurés essentiellement sous forme de bourgs et villages « rue » proches les uns des autres mais nettement séparés par des espaces agricoles et naturels ,
- ☐ situés, le plus souvent, en retrait des grands axes routiers, ceci contribuant à doter ces espaces d'un cadre rural préservé et paisible,
- ☐ sous l'influence de développements récents d'une importance modérée à faible sans privilégier fortement un secteur spécifique du territoire (bien que l'ouest et le sud-ouest du Noyonnais montrent des signes plus affirmés de développement).

Les atouts et les forces du mode constructif local



Les bourgs et villages du territoire expriment pleinement l'image archétypale d'un cadre rural paisible et de qualité. En effet, ils s'insèrent dans le paysage en étroite liaison avec les contextes topographique et végétal pour former des espaces urbains discrets et protégés sans toutefois être coupés du paysage environnant (ce lien est à la base de l'harmonie des paysages du territoire et varie en fonction des caractéristiques des ensembles paysagers).

Leur silhouette bien insérée dans le grand paysage évoque immédiatement des images d'authenticité et de cadre de vie agréable. En outre, leur configuration permet à la fois de générer des ambiances conviviales de villages avec des aspects urbains affirmés et de conserver toujours une grande proximité entre les espaces de vie urbains et le cadre paysager qui les entoure (terres agricoles, milieux naturels).

Enfin, étant relativement éloignés des grands axes routiers, ils offrent des centres urbains peu perturbés par le trafic de véhicules (ceci est bien sûr moins le cas pour Guiscard et Golancourt situés sur l'axe de la D932 et, dans une moindre mesure, pour Pontoise-Lés-Noyon et Cuts traversés par la D 934).



Ces éléments rassemblent les facteurs clés de l'attractivité et du fonctionnement des espaces urbains du territoire. En outre, si les villages ont dans l'ensemble des tailles très voisines, chacun d'eux développe des particularités propres qui sont principalement issues des caractéristiques du site paysager qu'il occupe : espace vallonné, éperon topographique, replat boisé, proximité d'un cours d'eau.... Ceci participe à la diversité des cadres de vie du territoire, diversité qui est une composante essentielle de l'identité du Noyonnais et de ses atouts.

Les points de fragilité que peuvent rencontrer les espaces urbains

Si le contexte global est favorable au fonctionnement de cadres urbains de qualité, cette qualité appelle des réflexions et des points de vigilance pour l'avenir afin de maintenir, voire d'améliorer, l'expression des paysages bâtis.

□ La forme urbaine



Les développements récents privilégient essentiellement l'implantation de pavillons dans les espaces libres des zones urbaines existantes ou dans leur prolongement soit établie individuellement ou sous forme de petits lotissements. Si ces modes de développement n'engendrent pas de phénomènes de mitage, localement, ils accentuent des effets qui peuvent dans le long terme ne pas être souhaités en prolongeant des formes bâties initiales déjà très distendues et linéaires.

Ces phénomènes se traduisent par des espaces urbains linéaires réguliers ne comportant qu'une longue rue ou créant une ceinture lâche de constructions autour d'un îlot de grande taille (ainsi, le village semble tourner autour d'un espace à dominante naturelle ou occupé par l'activité agricole). Si, aujourd'hui, ces phénomènes n'engendrent pas de réelles difficultés compte tenu de la taille relativement limitée des espaces urbains, leur poursuite dans le cadre d'une urbanisation significative pourrait engendrer un ensemble de problématiques entraînant une atténuation de l'attractivité du cadre local :



- une lisibilité difficile de la forme du village : les limites urbaines ne sont pas perceptibles et la typicité des entrées de ville et des silhouettes urbaines s'atténue,
- l'espace de vie public principal se trouve relativement isolé ou implanté à une extrémité du village (place, parvis de l'église...),



- le cadre de vie urbain offert aux habitants varie peu (configuration similaire d'une rue ouverte le long de laquelle les habitations s'implantent),
- les rapports entre l'urbain et les formes topographiques et des milieux naturels affaiblissent leur logique : des sections urbaines se trouvent surexposées dans le grand paysage, en particulier dans les secteurs de versants, l'ambiance protégée des villages est estompée, la lecture de grandes lisières forestières sont perturbées par un bâti qui les longe...).



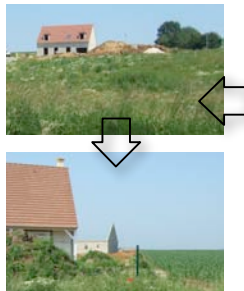
□ *Le bâti traditionnel*

Le bâti traditionnel local fait appel à de caractéristiques architecturales diversifiées, mais il montre parfois des difficultés d'entretien et de mise en valeur (anciennes constructions dégradées ou dont la rénovation a eu des difficultés à maintenir l'aspect d'origine du bâti ou à établir une extension harmonieuse).



□ *Le bâti récent*

Le bâti récent possède des qualités constructives inégales et n'emploie pas toute la diversité des formes locales pour le traitement de son aspect extérieur (brique, pierre de taille, enduit, colombage...). Les nouvelles constructions consistent ainsi le plus souvent à des habitations implantées de façon lâche utilisant les formes des pavillons d'Ile-de-France (volume homogène parallélépipédique avec un pignon large surmonté d'une toiture à 2 versants, enduit clair ou de couleurs jaune-orangée affirmées, couverture de tuile ou d'ardoise). Les difficultés éprouvées par ce bâti à se fondre dans la trame paysagère existante sont dues notamment à 2 facteurs :



- prise en compte limitée de la topographie et du cadre végétal caractéristique constitué par des boisements proches ou des haies champêtres (surexposition du bâti, rigidité de la silhouette urbaine causée par l'implantation très régulière et lâche, ouverture excessive du paysage urbain...),
- variation de la densité urbaine parfois brutale. En effet, leur implantation dans ou en prolongement des espaces bâtis traditionnels agglomérés procure une baisse nette de la densité et une ouverture excessive des ambiances de rue ou des paysages en entrée de ville. En outre, localement, la mise en œuvre des constructions a recours à des matériaux et à une finition de qualité moyenne.

Ce contexte induit plusieurs enjeux d'aménagement et de gestion qualitative de l'urbanisation. En effet, si le grand paysage et donc les espaces naturels et agricoles offrent au Noyonnais une attractivité existante et potentielle importante, la capitalisation sur ce paysage ne peut se faire sans considérer l'évolution des zones bâties et la qualité des cadres de vie qu'elles ont à offrir. Il s'agit ainsi de veiller à ce que la qualité des paysages urbains soit en rapport avec celle des paysages naturels. Dans cet objectif, plusieurs sujets de gestion urbaine apparaissent prédominants :

- ☐ *maintenir et renforcer les facteurs urbains qui confèrent l'identité villageoise aux ambiances urbaines : gestion des nouvelles urbanisations au regard des espaces publics principaux, prise en compte du rôle des églises qui sont des marqueurs importants de la silhouette des villages, organisation des densités de bâti dans les centres pour éviter une trop grande ouverture de l'espace urbain, prendre en compte la présence d'activités agricoles dans et aux abords immédiats des zones urbanisées...*
- ☐ *maîtriser la qualité des entrées de ville et des lisières urbains (implantation du bâti, gestion progressive de la densité de bâti, organisation des plantations...),*
- ☐ *profiter des avantages du cadre urbain des bourgs et villages du territoire qui sont notamment la proximité avec la nature et le caractère ouvert des zones bâties. Toutefois, ceci ne doit pas engendrer un allongement excessif des rues afin d'éviter une uniformisation des cadres de vie urbains et des conflits esthétiques avec la gestion du grand paysage,*
- ☐ *poursuivre l'amélioration des réhabilitations sur le bâti ancien et insister sur la qualité constructive et architecturale des nouvelles constructions,*
- ☐ *assurer l'harmonisation des contacts entre les nouvelles zones bâties et les formes du paysage naturel avec en particulier :*



- *dans les 2 tiers Nord du territoire, une priorité à donner à l'implantation du bâti tenant compte du relief et recherchant une proximité avec des espaces arborés qui composent une part des lisières urbaines*



- *dans le tiers Sud du territoire, une priorité à donner à la gestion des distances entre les lisières urbaines et forestières.*

Motifs paysagers et problématiques particulières

▣ Les caractéristiques des motifs naturels

Les boisements

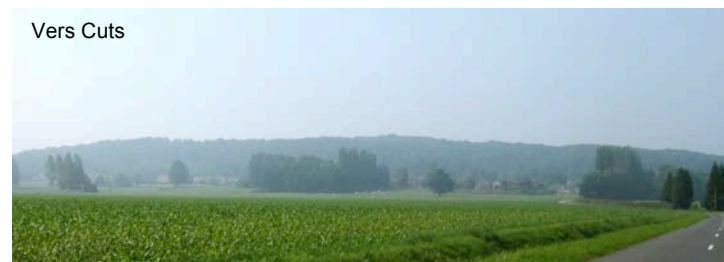
Les boisements occupent une part non négligeable du territoire en se concentrant, toutefois, dans les 2 tiers Sud du Noyonnais sous forme de massifs étendus et denses. Dans le tiers Nord, les boisements sont de plus petites superficies et de taille très hétérogènes. Leur répartition éclatée tisse un réseau permettant la présence significative de l'arbre bien que le contexte paysager global soit conditionné par l'occupation dominante de vastes terres cultivées et ouvertes. Ce réseau est essentiellement présent dans le quart Nord-Ouest du territoire.

Les boisements principaux occupent des places stratégiques dans l'organisation du territoire en raison de leur taille conséquente et/ou de leur implantation dominante sur les points hauts.

Dans leur partie gérée par l'ONF, ils ont le plus souvent la forme de futaies régulières de chênes auxquelles peuvent s'adjoindre des futaies irrégulières de chênaies-charmaies, des sections de bois précieux ou des peupleraies. En dehors de ces espaces, les forêts sont composées d'essences diversifiées dont la nature dépend, notamment, de la pente, du type de sol, de l'exposition au soleil et la proximité de l'eau. S'observeront notamment :

- les chênes et les charmes sur les zones calcicoles sèches ou les sols argilo-limoneux, comme dans les parties sommitales de la Montagne de Béhéricourt. Lorsque le sol devient plus acide, les

Vers Cuts



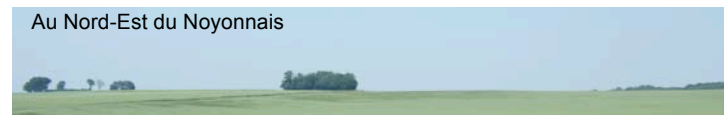
Vers Carlepont



Au Nord-Ouest du Noyonnais



Au Nord-Est du Noyonnais



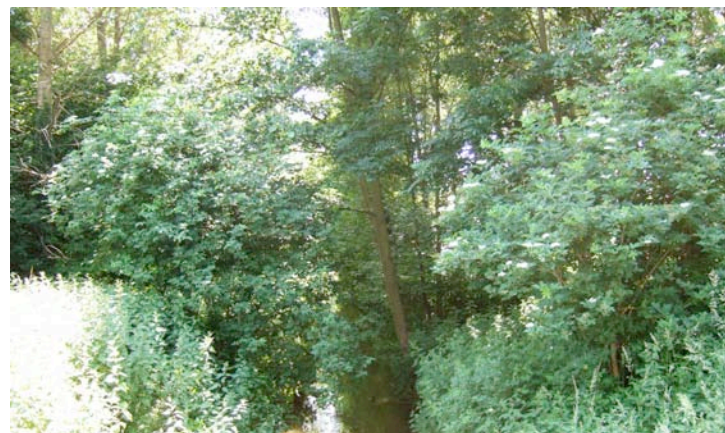
boisements peuvent comprendre de longues séquences de châtaigniers.

- les hêtres sur les pentes et les espaces calcicoles bien drainés (auxquels peuvent s'ajouter des érables, des frênes et des tilleuls),
- les frênes recherchant la proximité de l'eau et préférant l'exposition au Nord.

Les boisements investissent également des espaces de fond de vallée occupés par l'eau, essentiellement le long de la Divette, de la Verse et de l'Oise. Si les peuplerais y sont fréquentes et parfois de grande étendue, les essences suivantes peuvent y être observées : les frênes, les aulnes, les saules, les bouleaux, les érables et les chênes, les ormes lisses.

Si l'intérêt paysager de ces boisements est indéniable, la valeur paysagère qu'ils donnent aux espaces du Noyonnais est atténuée lorsque les zones de populecultures deviennent récurrentes, très étendues et ne laissent percevoir que des franches boisées régulières et aux teintes identiques. En outre, leur épaissement progressif procure parfois la sensation d'étouffer les paysages d'eau en créant des espaces arborés denses sans clairières et en fermant les accès visuels aux rivières et aux espaces pelousaires de marais.

Localement des plantations de résineux sont identifiées dans les massifs du Sud Noyonnais, mais elles demeurent relativement limitées.



Les haies

Les haies constituent un motif paysager peu représenté dans les espaces naturels et agricoles. Néanmoins, leur présence se manifeste localement aux abords d'espaces urbains. Dans cette circonstance, elles détiennent, au regard du paysage, une fonction intégratrice des villages et des bourgs



en se développant le long de lisières urbaines, souvent en prolongement d'un petit boisement proche ou d'un jardin arboré. Ces haies sont de longueur restreinte, souvent discontinues et de formes irrégulières : ponctuellement elles se transforment en petits bosquets. Ceci leur procure en général une forme relativement arrondie qui ajoute de la douceur à la silhouette urbaine. Elles se composent de sujets hauts, tels que les chênes, les frênes, les hêtres, les tilleuls et les charmes, et de formes arbustives recourant notamment à l'aubépine, l'églantier, le noisetier, le robinier, cornouiller....

Notons que la qualité des essences des haies joue un rôle important pour la perception des entrées de ville. En particulier, l'utilisation de variétés horticoles standards qui créent des formes homogènes et très denses (telles que les thuyas), tend à raidir la silhouette du village.



Les plantations d'alignement

Les plantations d'alignement sont perceptibles de façon récurrente sous forme d'arbres de haut jet dans les sites naturels et agricoles, de mails d'arbres agrémentant une place en zone urbaine ou de plantations le long des routes en entrée de ville (notamment sur la D932, les entrées de Noyon Guiscard et Golancourt).

Elles expriment une caractéristique du Noyonnais sans toutefois être répétitives ni trop présentes.

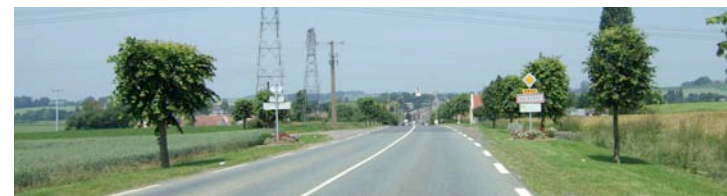
Si les plantations d'alignements peuvent créer des événements visuels dynamisant la perception du paysage, leur implantation doit être étudiée pour ne pas s'opposer à l'accès au grand paysage (écran occultant les vues lointaines) ni entraîner un raidissement des formes douces caractéristiques des séquences paysagères locales.



Grand alignement de peupliers vu depuis la D934 (Cuts et Varesnes)



Mails d'arbres formant des allées et places plantées en cœur de village.



Entrée Sud de Guiscard par la D932

Les espaces de marais de la vallée de l'Oise

Les marais de l'Oise exposent une mosaïque de milieux se composant de boisements humides, de prairies fraîches, de haies de saules et de frênes, de mares, d'espaces tourbeux. Traversés par l'Oise et son canal, ils reçoivent également en bordure de ces voies d'eau des plantations d'alignement et des sections denses de ripisylves (aulnes, frênes, saules, peupliers...).

Les marais créent dans le grand paysage une coulée verte dont l'aspect irrégulier et les couleurs particulières créent un contraste avec les formes végétales environnantes (forêts de feuillus denses, prairies et terres de cultures ouvertes). En effet, le végétal prend ici des formes multiples dans un contexte paysager semi-ouvert duquel se distinguent les teintes nuancées de verts clairs et gris verts caractéristiques des zones humides.

Les marais sont des espaces sensibles dont le maintien de la qualité écologique et paysagère est tributaire de la conservation de leur caractère ouvert. Cette conservation est soumise à l'incertitude du devenir des activités d'élevages extensifs grâce auxquelles l'entretien du marais permet d'éviter que les boisements ne resserrent progressivement les herbages humides et les zones ouvertes.

En outre, l'existence de nombreuses peupleraies dans et aux abords des marais tendent localement à fermer les accès visuels sur eux (notamment aux abords du Canal de l'Oise et de la voie ferrée, entre Brétigny et Appilly ainsi qu'entre Brétigny et Varesnes).



L'Oise et sa ripisylve



Les espaces de marais et leurs boisements



Les séquences de peupleraies comprises entre l'Oise et son canal ne permettant pas d'accès visuels aux marais (entre Brétigny et Appilly).

L'architecture et les modes constructifs locaux

Les formes architecturales traditionnelles

La diversité architecturale qui s'exprime dans le Noyonnais est issue de plusieurs périodes qui ont été amenés à se juxtaposer, parfois de façon abrupte, en raison des reconstructions consécutives aux 2 guerres mondiales. Ceci explique que les espaces urbains détiennent à la fois :

- des traces de bâtis vernaculaires anciens tels que :
 - les logis et maisons en pierre de taille du 17^{ème} et 18^{ème} siècles,
 - les maisons en pierre et en brique du 19^{ème} et 20^{ème} siècles,
 - les fermes du 18^{ème} et 19^{ème} siècles en pierre de taille, à appareil mixte avec pan de bois ou en brique.
- Des constructions issues de la période industrielle (fin 19^{ème}, début 20^{ème}) telles que les maisons d'ouvrier à un niveau et en brique,
- Du bâti des années 20 caractéristique, sous forme de villa,
- Le bâti issu des reconstructions consécutives aux 2 guerres mondiales (principalement la première) essentiellement représentés par des pavillons des années 30 et 50 ainsi que des églises (Carlepont).



Les fermes traditionnelles sont très nombreuses, y compris à l'intérieur des espaces urbains. Composées typiquement de bâtiments utilitaires les séparant de la rue ou des champs, ces fermes sont organisées autour d'une cour fermée à laquelle on accède par une « carterie ». Les constructions sont en brique et en pierre et ont une hauteur limitée (au plus 2 niveaux).



Front bâti composé de constructions édifiées à des époques et selon des types architecturaux très différents.



Les maisons basses anciennes en briques sont très fréquentes et composent des rues ayant une unité tout en permettant une grande diversité d'expression esthétique des façades. Ce bâti (19^{ème} et 20^{ème} siècles) est implanté à l'alignement des voies et n'excèdent que rarement 2 niveaux.



Maison du 18^{ème} siècle en pierre de taille et pignon découvert caractéristique prolongée par une grange à pans de bois. Elle forme avec les constructions voisines un front bâti en retrait de l'alignement.

En dehors des fermes, des maisons en brique et du bâti issu des reconstructions, ce bâti s'observe de façon parcimonieuse dans le territoire et cette association composite de styles architecturaux est la plus présente dans la ville de Noyon.

La diversité de ces formes constructives est un atout pour le territoire en offrant un contexte souple au développement futur pour gérer l'aspect extérieur des constructions : grande variété de volumes, de traitement des murs et des toits... En revanche, localement, la prédominance en nombre de constructions d'après guerre sous forme de pavillons tend à rendre le contexte urbain univoque.

En outre, le bâti ancien éprouve parfois des difficultés d'entretien ou fait l'objet d'une mise en valeur peu développée. Dans ce contexte, les opérations façades engagées dans le territoire sont des actions de valorisation à promouvoir. Au-delà de l'intérêt pour l'amélioration de l'habitat individuel, elles donnent un effet levier à l'embellissement des espaces urbains. Or, dans le Noyonnais, bien que possédant des constructions aux qualités architecturales d'intérêt, les bâtiments d'exception sont peu nombreux et le développement de l'attractivité des espaces urbains repose pour beaucoup sur la qualité d'aspect des constructions, y compris d'intérêt architectural peu élevé.

Ce contexte induit également un enjeu d'aménagement des espaces publics visant à valoriser la présence du bâti, même s'il n'est pas exceptionnel. Ceci est déjà entrepris localement, notamment par l'accompagnement végétal des entrées de ville et des rues principales, mais le traitement de l'espace public reste peu élaboré.

Il y a ainsi un enjeu global pour le territoire de valoriser son bâti traditionnel ancien que ce soit par la restauration des constructions ou par l'amélioration du traitement des espaces publics. Enfin, cette prise en compte du bâti vernaculaire suppose aussi une vigilance dans l'organisation des développements futurs de sorte que les « greffes » entre « ancien et nouveau » contribuent à valoriser le patrimoine existant et non à en diminuer la présence (ceci vaut tant pour la forme urbaine que pour les choix architecturaux).



Bâti ancien ayant des difficultés à maintenir un bon niveau d'entretien et traitement de l'espace public peu développé.

Problématique de greffe urbaine et architecturale dans une même rue entre une construction du 19^{ème} siècle en brique et un pavillon récent : ouverture brusque de la rue et perte de l'alignement.



Exemple de traitement de l'espace public valorisant le devant fleuri d'une construction en brique : le trottoir comporte une bande enherbée et plantée d'arbres d'alignement de hauteur moyenne et relativement espacés.

L'organisation caractéristique des espaces urbains

Un mode constructif ouvert dominé par une organisation linéaire du bâti

Le mode constructif local est caractérisé par une implantation du bâti le long d'une voie constituant la rue principale, lui conférant communément la dénomination de bourg ou village rue.

La géométrie de cette rue principale peut être rectiligne ou suivre une succession de voies dessinant de vastes îlots dont l'espace central est occupé par des jardins privés ou des espaces à dominante agricole.



Les rues ont le plus souvent un profil large induit par une hauteur de bâti peu élevée, de l'ordre de 1 ou 2 niveaux, et une voirie disposant d'accotement ou de trottoir relativement important.



Les constructions, dans les quartiers les anciens, sont le plus souvent implantées à l'alignement ou en retrait de celui-ci, mais en formant toujours un front bâti. Ce front n'est pas nécessairement continu et admet de façon récurrente des ouvertures non bâties accueillant un jardin, l'accès à un champs ou simplement une fenêtre ample sur l'environnement extérieur au village. Cette organisation est, en outre, influencée par l'existence ancienne de fermes structurées autour d'une cour fermée à l'intérieur des zones urbaines et qui contribuent à l'aménagement de ces ouvertures sur les espaces agricoles entourant le village et le retrait des fronts bâtis par rapport aux voies. Le prolongement de la partie la plus agglomérée s'effectue par une implantation lâche de constructions comportant des fermes traditionnelles ou du bâti plus récent.



Les espaces publics principaux, tels que les places, les parcs, les parvis d'églises ou de mairies, se développent selon des configurations différentes, mais détiennent un aspect très ouvert en raison soit de leur taille conséquente ou de l'absence de délimitation d'une partie de leur périmètre par du bâti (espace public connecté avec les espaces naturels ou agricoles environnants).



Ces espaces publics sont fréquemment agrémentés de mails de tilleuls, notamment taillés en rideaux, créant des lignes géométriques régulières ayant une forte influence visuelle sur le paysage urbain. Leur présence est issue de multiples origines : utilisation d'une ancienne allée d'un grand domaine ou d'une ancienne voie de chasse forestière restée à l'état de trace, espace de commémoration de la première guerre mondiale, espace détruit pendant la guerre et réaménagé en place ou parc public... La forme en plan de ces sites est régulière optant pour un rectangle allongé ou un triangle (dans le cas d'une implantation à l'intersection de 2 voies).



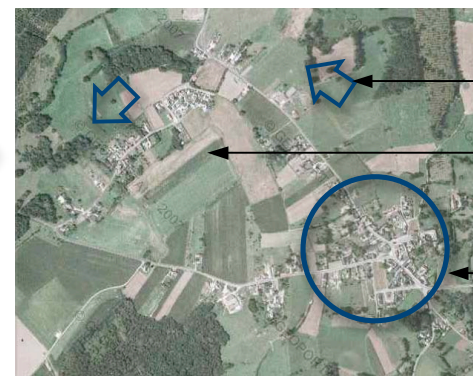
Les atouts et problématiques liés à ce mode constructif.

Ces morphologies urbaines ont l'avantage majeur d'organiser un espace urbain relativement régulier au global et permettant une présence végétale dans le village importante. En outre, les ambiances urbaines sont dynamisées par des accès visuels fréquents sur la nature environnant le village.

Si le Noyonnais fait l'objet d'un développement urbain modéré, voire très faible localement, le prolongement des principes de cette urbanisation relativement distendue sont susceptibles de créer à terme des contraintes pour le fonctionnement interne du village et son intégration aux grands paysages. En effet, l'extension progressive de formes bâties linéaires le long des voies peut engendrer les phénomènes suivants :



- ❑ *Augmentation de l'éloignement des quartiers des espaces publics principaux et des centres de bourgs et de villages. Ceci allonge les entrées de ville et atténue le caractère vivant du village (les constructions éloignées sont dans un cadre paisible, mais n'apparaissent pas rattachées au village).*
- ❑ *Les îlots centraux de grande taille autour desquels l'urbanisation s'est posée sont utilisés par l'agriculture. A terme, si l'activité agricole se modifie, le devenir de cet espace sera plus difficile à organiser, notamment à des fins urbaines. En effet, la création de nouvelles voies de desserte à l'intérieur de ces îlots supposera, lorsque cela sera possible de composer avec les constructions existant en périphérie des îlots (problème possible d'accès).*



Morphologie favorisant l'éloignement des quartiers par rapport au centre du village

Cœur d'îlot à dominante agricole

Centre du village

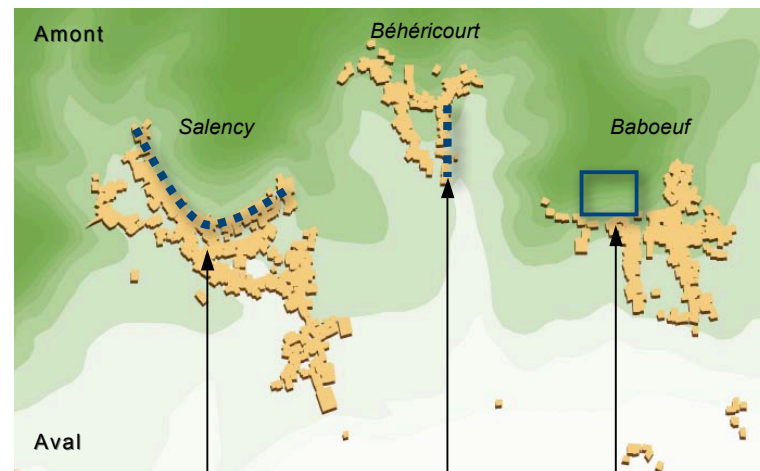
Des formes urbaines adaptées au relief

L'organisation des rues et l'implantation des constructions suivent traditionnellement les mouvements du relief de façon à maîtriser les affouillements et les exhaussements de sol, à gérer les eaux pluviales et à faciliter les parcours, notamment piétons, dans la ville. Les principes adoptés résultent ainsi d'un compromis entre facilité d'accès et aisance de la mise en œuvre des constructions et des voies. Ceci donne lieu indirectement à une logique d'implantation qui s'harmonise avec le cadre paysager en limitant une surexposition du bâti et une séparation visuelle forte entre les différents quartiers du village.

Le rapport de l'urbain au relief se traduit par les éléments suivants :

- ❑ Les terrains à la pente la plus forte sont évités,
- ❑ Le tracé du réseau viaire cherche à faire en sorte que le maximum de linéaire de voie tend à être parallèle aux courbes de niveaux. Ceci explique que sur les secteurs de versant comme à Salency ou Béhéricourt, la majorité des rues situées sont courbes et épouse le profil des talwegs.

Urbanisation sur versant



Rue parallèle aux courbes de niveaux

Rue située sur un éperon topographie à pente prononcée.

Terrain à pente forte non utilisé par l'urbanisation

- ☐ Les places publiques et les grandes surfaces bâties privilégient les zones de replat,
- ☐ Les rues qui suivent les courbes de niveaux sont reliées entre elles par des voies qui s'étendent sur des éperons topographiques ou utilisent les versants à pente douce.

Tous les espaces urbains du territoire ne sont pas dans un contexte topographique marqué ou sur versant. Il existe en effet les autres configurations suivantes :

Le village est implanté en pied de versant : les rues principales épousant la forme du pied de versant (même principe que dans le contexte de versant),

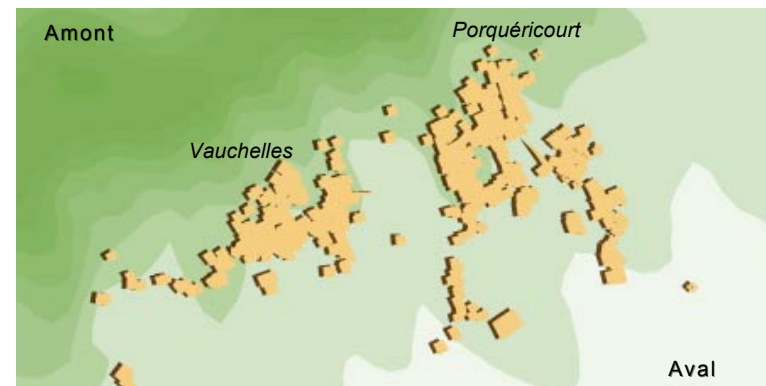
Le village est situé sur un éperon topographique : la rue principale se développe le long de la ligne des points hauts, puis descend dans la pente lorsque celle-ci est faible,

Le village est installé en fond de vallée, les rues principales longeant les pentes dominantes les plus faibles.

Les atouts et problématiques liés à l'existence de relief :

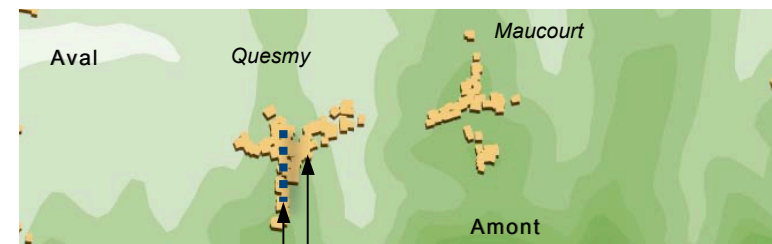
- ☐ *Le relief permet au village de disposer d'un cadre paysager dynamique et lui conférant des ambiances protégées (le bâti domine, mais n'est pas surexposé),*
- ☐ *Le relief induit souvent une sensibilité visuelle des sites au regard du grand paysage en ce qu'ils sont perceptibles à grande distance. Ainsi, les aménagements ne tenant pas compte des logiques du relief peuvent aisément apparaître défavorables à l'esthétique générale du village. Toutefois, cet aspect est atténué par la présence souvent fréquente de plantations hautes en lisière urbaine.*
- ☐ *Le mode constructif adapté au relief demande une gestion de l'urbanisme qui maîtrise l'allongement des rues.*

Urbanisation en pied de versant



La morphologie urbaine suit, de façon générale, les mêmes principes que l'urbanisation sur versant : les rapports entre l'implantation des rues et le relief étant toutefois moins marqués.

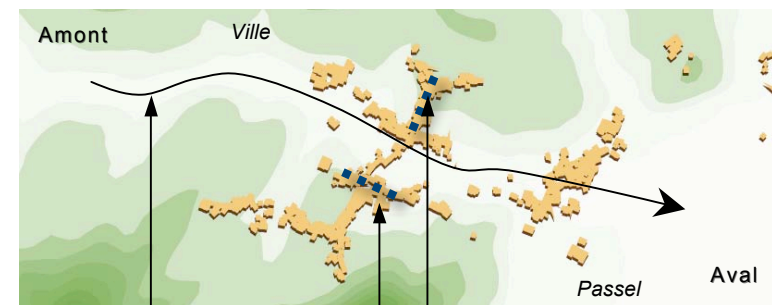
Urbanisation sur un éperon topographique



Rue principale située sur l'éperon

La rue principale descend ensuite lorsque la pente est faible

Urbanisation en fond de vallée



Pente principale du fond de vallée

Les rues suivent les pentes principales des versants et du fond de vallée en choisissant les plus faibles

Les cas particuliers de Noyon et de Guiscard

Noyon et Guiscard ont une position un peu particulière dans le territoire, en raison de leur taille plus conséquente de leurs zones urbaines et d'une organisation interne qui leur est spécifique.

Noyon

Noyon est implanté à la confluence des vallées de la Verse et de l'Oise ainsi que de nombreux petits talwegs provenant des monts plus au Nord. Son organisation ancienne radioconcentrique autour de Notre-Dame de Noyon est étendue par des quartiers qui se sont greffés entre et à proximité des infrastructures majeures que sont : le Canal Nord, le Canal de l'Oise, la voie ferrée, la RN 32 et les D934 et 932 (lien avec les activités industrielles). Son développement n'a que très modérément sollicité les versants des monts avoisinants (le Mont St-Siméon).

L'organisation interne de Noyon exprime la diversité d'une histoire urbaine et architecturale riche : diversité des styles architecturaux et des volumes de bâti, juxtaposition de séquences urbaines denses et distendues, fréquence importante de cœurs d'îlots verts.... Elle crée une ambiance générale très ouverte comportant peu de bâtiments dépassant 4 niveaux (quelques immeubles barres existent toutefois, notamment à proximité du Canal Nord).

Parmi les spécificités fonctionnelles de cette ville, peuvent être retenus les éléments suivants :

- Des rues aux capacités (largeur de la voie et hauteur du bâti) très contrastées qui engendrent une densité urbaine globale peu élevée (connexion directe de quartiers au bâti de faible hauteur avec des rues accueillant des constructions hautes).



- ☐ Des espaces périphériques s'ouvrant rapidement sur des espaces naturels et agricoles qui n'ont pas souffert d'une périurbanisation diffuse,
- ☐ Des espaces industriels (récents et anciens) proches du centre-ville sans toutefois engendrer de conflits fonctionnels majeurs,
- ☐ Une gare relativement proche du centre-ville mais dont les accès piéton ne sont pas toujours très aisés,
- ☐ Un dialogue très faible avec le canal du nord,
- ☐ Des développements récents qui privilégient surtout les secteurs nord en remontant le long de petits vallons (espaces pavillonnaires et urbanisation linéaire).



Guiscard

Guiscard détient la particularité d'être organisé au moyen d'un réseau de voies régulier formant une trame orthogonale qui s'est greffée le long de la rue principale (la D932). Les îlots ainsi formés ont des tailles et des géométries relativement homogènes. Cette configuration permet à la ville de développer des quartiers paisibles en retrait de la départementale. En revanche, la taille importante des îlots n'incite pas aux déplacements piétons. Cette observation de Guiscard est intéressante car elle montre un stade de développement urbain plus avancé que celui d'un village en ayant limité l'étirement de l'urbanisation linéaire le long d'une seule voie.



Rue principale (D932)

Place publique principale

Îlots réguliers de grande superficie développés en retrait de la départementale

▣ Les entrées de ville et les parcs d'activités

Le caractère rural du territoire induit des enjeux liés aux entrées de ville et aux parcs d'activités relativement sectorisés géographiquement et rejoignant, de façon plus adaptée à la morphologie des espaces urbains du Noyonnais, les problématiques de gestion des lisières bâties.

Les parcs d'activités

Les parcs d'activités sont au nombre de 4 et détiennent des caractéristiques très différentes : zone industrielle (Noyon), zone commerciale (ZA du Mont Renaud), zone artisanale et industrielle (Guiscard), zone industrielle et tertiaire (Noyon-Passel). La qualité de leur traitement ne montre pas de dysfonctionnements paysagers importants grâce notamment à leur taille réduite ou à une densité maîtrisée permettant aux constructions de volume important de ne pas être assimilées à des ensembles urbains massifs.

Toutefois, certaines constructions optent pour un traitement architectural peu élaboré. Ceci a pour effets de surexposé le bâti dans le paysage et de rendre difficile la mise en place d'un image moderne du parc d'activités.

Les voiries de ces zones d'activités bénéficient d'un entretien et d'un traitement paysager satisfaisant, voire de bon niveau pour les parcs les plus récents. Les voies de la zone industrielle de Noyon, même si elles détiennent un traitement paysager simple, permettent de donner un accès visuel satisfaisant sur les entreprises.

En outre, les sites récents tels que ceux de Noyon-Passel et du Mont Renaud, développent des principes de traitements paysagers de bonne qualité et recherchant une finition soignée :



Entrée Est du Parc industriel de Noyon



Traitement soigné des voiries internes du parc du Mont Renaud

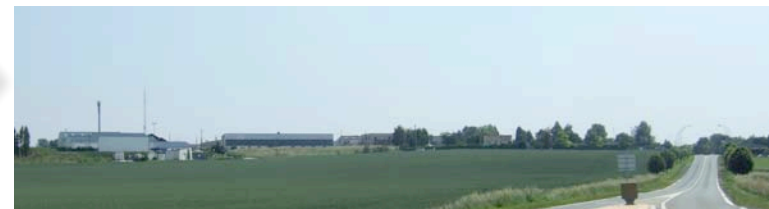
- ☐ plantations diversifiées permettant de composer des ensembles végétaux à la fois légers et suffisamment présents pour jouer un rôle dans l'intégration du bâti,
- ☐ architecture de qualité du village d'entreprise de Noyon-Passel.

En revanche, des enjeux potentiels d'intégration paysagère peuvent émerger :

- ☐ A Guiscard, la zone est située sur un secteur en pente très visible depuis la D932 en venant de Golancourt. La présence faible de plantations surexpose le bâti dans le grand paysage et limite la possibilité de mettre en valeur des constructions perçues depuis les voies internes de la zone. Toutefois, le choix des couleurs des murs des bâtiments optant pour des gris nuancés et des teintes non vives permet d'atténuer favorablement le volume des constructions.
- ☐ A Noyon, la zone industrielle constitue une lisière urbaine de la ville perceptible depuis la RN 32. Son évolution pourra soulever des besoins en termes paysagers : maîtrise de la densité pour permettre de conserver un aspect fluide de la zone, organisation de plantations adoucissant les bâtiments à grands développés et effectuant les transitions avec les espaces agricoles avoisinants, gestion nuancée des couleurs des constructions.

Les entrées de ville et lisières urbaines

Les facteurs d'enjeux liés aux entrées de ville et à la gestion des lisières urbaines intéressent pour l'essentiel des bourgs et des villages du territoire des problématiques traitées en première partie de l'analyse paysagère, à savoir des problématiques de formes urbaines et de gestion des plantations au regard du contexte topographique et du cadre végétal environnant :



Entrée Sud de Noyon par la RN32 et le Parc du Mont Renaud

- ☐ distances entre les lisières urbaines et forestières,
- ☐ densité progressive des espaces urbains (et non abrupte) limitant l'ouverture excessive du profil des rues en entrée de ville,
- ☐ maîtrise de l'allongement des rue,
- ☐ poursuite de l'amélioration du traitement des espaces publics urbains,
- ☐ gestion des plantations en lisières urbaines permettant d'intégrer la silhouette des zones bâties (transition entre les espaces urbains, agricoles et naturels pouvant, en outre, faire intervenir le cas échéant la gestion de couronnes herbagères caractéristiques).

Notons que ponctuellement des bâtiments d'activités agricoles implantés en entrée de village éprouvent quelques difficultés d'intégration en exposant des constructions sans aménagement de plantations pouvant atténuer leur volume imposant et les couleurs franches de leur bardage.

Toutefois, 2 axes de communication majeurs peuvent appeler des réflexions et des actions supplémentaires :

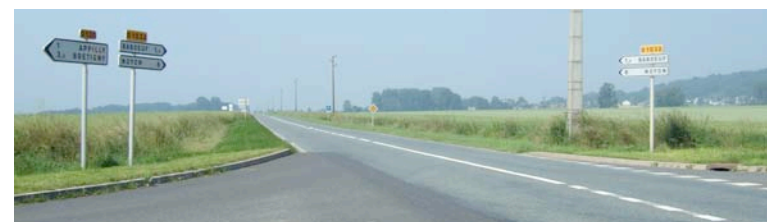
- ☐ la future création du Canal Seine Nord Europe doublera le Canal Nord existant dont l'avenir à terme reste à déterminer. La vocation future de ce dernier, selon le choix qui sera fait, pourra susciter de nouvelles opportunités pouvant notamment intéresser l'évolution de la lisière urbaine de Noyon et la gestion de la ville avec cette façade aquatique.
- ☐ La mise à 2 fois 2 voies de la N32 entre Noyon et Chauny, encore au stade de la réflexion, pourrait modifier fortement le rôle de cet axe en lui attribuant des fonctions de transit plus importantes et en favorisant une accroche aux développements urbains futurs. Dans une telle configuration, il pourra être opportun de veiller à la qualité des entrées de ville (notamment celles de Noyon et Salency) tout en considérant également les rapports visuels avec les Monts au Nord et les espaces de marais de l'Oise au Sud.



Entrée de ville de Golancourt : Elle expose un aspect soigné grâce à l'aménagement de plantations aux formes diversifiées (plantation régulière d'arbre d'alignement taillé et masses buissonnantes).



Le canal du Nord bordant Noyon par l'Ouest



La RN32 dans son contexte paysager à l'extrémité est du territoire.

▣ Patrimoine historique local et animations du territoire

Le bâti remarquable

Notre-Dame de Noyon marque le territoire par sa grande renommée et sa qualité architecturale exceptionnelle. Toutefois, le territoire détient d'autres édifices d'intérêt patrimonial reconnu, mais qui sont peu nombreux.

En effet, les monuments historiques classés et inscrits sont au nombre de 9, incluant Notre-Dame de Noyon. Il s'agit pour l'essentiel d'édifices cultuels ou de vestiges partiels d'églises ou de châteaux localisés dans une large moitié Est du territoire.

COMMUNE	EDIFICES INSCRITS	EDIFICES CLASSES
BEHERICOURT		Château de Béhericourt : la porte fortifiée, la totalité du mur de clôture, les deux celliers médiévaux avec les escaliers qui les relient sont classée à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques le 30 mai 1988
BRETIGNY		Eglise classée Monuments historiques le 5 février 1920
CAISNES		Eglise classée Monuments historiques le 5 février 1920
CARLEPONT	Ancien chœur (seul vestige de l'ancienne église) inscrit aux Monuments historiques le 14 février 1928	
GRANDRU		Eglise classée Monuments historiques le 5 janvier 1920
GUISCARD	Chapelle funéraire de Guiscard inscrite sur la liste des Monuments historiques le 8 septembre 2000	
NOYON		Hôtel de Ville classé Monuments historiques le 29 mars 2004 Cathédrale Notre-Dame classée Monuments historiques en 1840, 1862 et 1889
QUESMY		Eglise classée Monuments historiques le 11 décembre 1912

Notons également que la ville de Noyon possède une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) couvrant le centre ancien et les abords étendus Ouest.

Les effets d'une ZPPAUP :

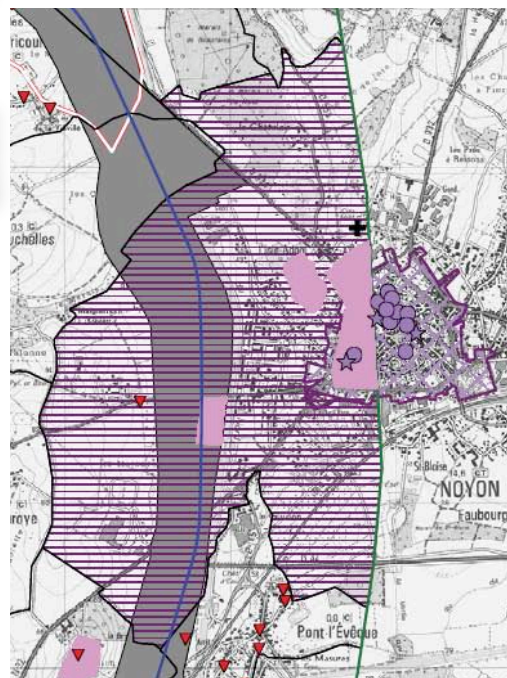
d'une manière générale, les travaux de construction, démolition, transformation ou modification des immeubles compris dans le périmètre de la Z.P.P.A.U.P sont soumis à autorisation, et conformément aux règles émises par celles-ci

en matière d'aménagement communal, la cohérence sera recherchée et le document d'urbanisme si besoin modifié pour tenir compte du contenu de la Z.P.P.A.U.P

le rayon systématique de protection de cinq cents mètres de rayon autour des monuments historiques compris dans un périmètre de Z.P.P.A.U.P tout comme celui des sites inscrits est supprimé au profit des règles définies par la Z.P.P.A.U.P considérée

en périmètre de Z.P.P.A.U.P, toute publicité est interdite (sauf établissement d'une Zone de Publicité Restreinte).

La ZPPAUP de Noyon
(cartographie extraite du dossier d'enquête publique du projet de Canal Seine Nord Europe).

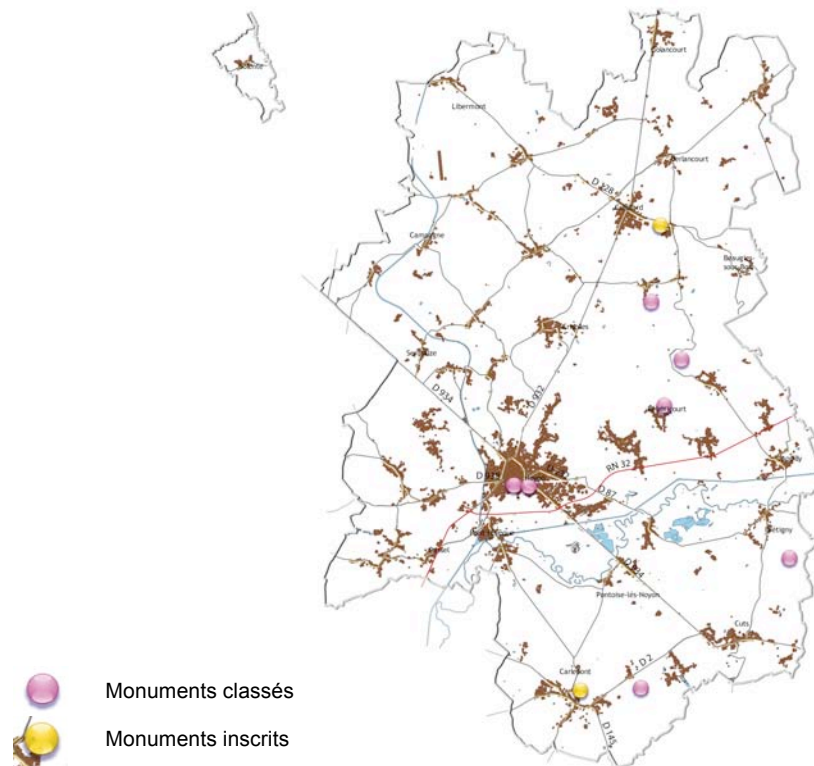


Patrimoine architectural historique et naturel

- Monument historique classé
- ★ Monument historique inscrit
- Périmètre de protection
- Site naturel inscrit
- ✚ Cimetière militaire
- ZPPAUP Secteur 1
- ZPPAUP Secteur 2
- Contraintes archéologiques
- ▼ Patrimoine d'intérêt communal



Les monuments classés et inscrits



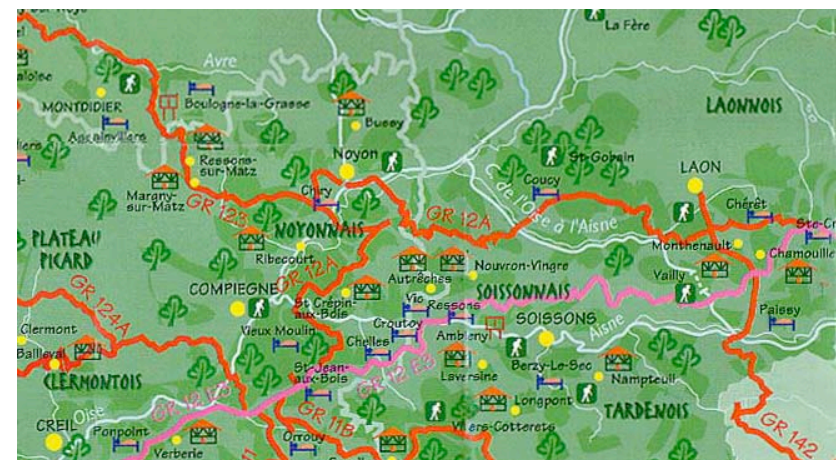
Au-delà du bâti d'exception faisant l'objet de protections spécifiques, le Noyonnais détient de multiples sites, édifices ou édifices exprimant un patrimoine local diversifié. Ce patrimoine rassemble notamment calvaires, châteaux tels que le « Château du Haut » à Béhéricourt, églises, chapelles, ainsi que des témoins ponctuels du mode de vie rural traditionnel : pigeonniers, puits anciens...



Les liaisons douces et les activités récréatives

Les principaux facteurs d'animations du territoire reposent sur :

- ☐ le patrimoine valorisé et reconnu de la Ville de Noyon, consacrée Ville d'Art et d'Histoire : la cathédrale, les musées Calvin (histoire du protestantisme) et du Noyonnais (art et histoire),
- ☐ l'organisation à l'échelle du Pays de Sources et Vallées de nombreux itinéraires doux de découverte du territoire. Dans le Noyonnais, ces itinéraires de randonnées sont au nombre 11. Ceux des secteurs Sud du territoire sont connectés aux sentiers de grandes randonnées GR12A liant au Compiégnois et au Soissonnais, ainsi qu'au GR123 en direction de l'Amiénois : Carlepont, Caisnes et Cuts constituant des points de rencontre de ces grands axes de randonnées.
- ☐ l'existence d'infrastructures fluviales majeures (les Canaux de l'Oise et du Nord) au sein desquelles le seul point d'accroche au plan touristique est formalisé par le port de Pont-l'Évêque.



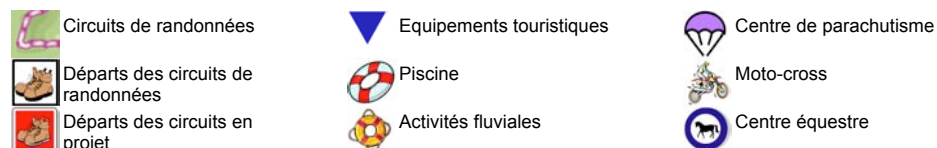
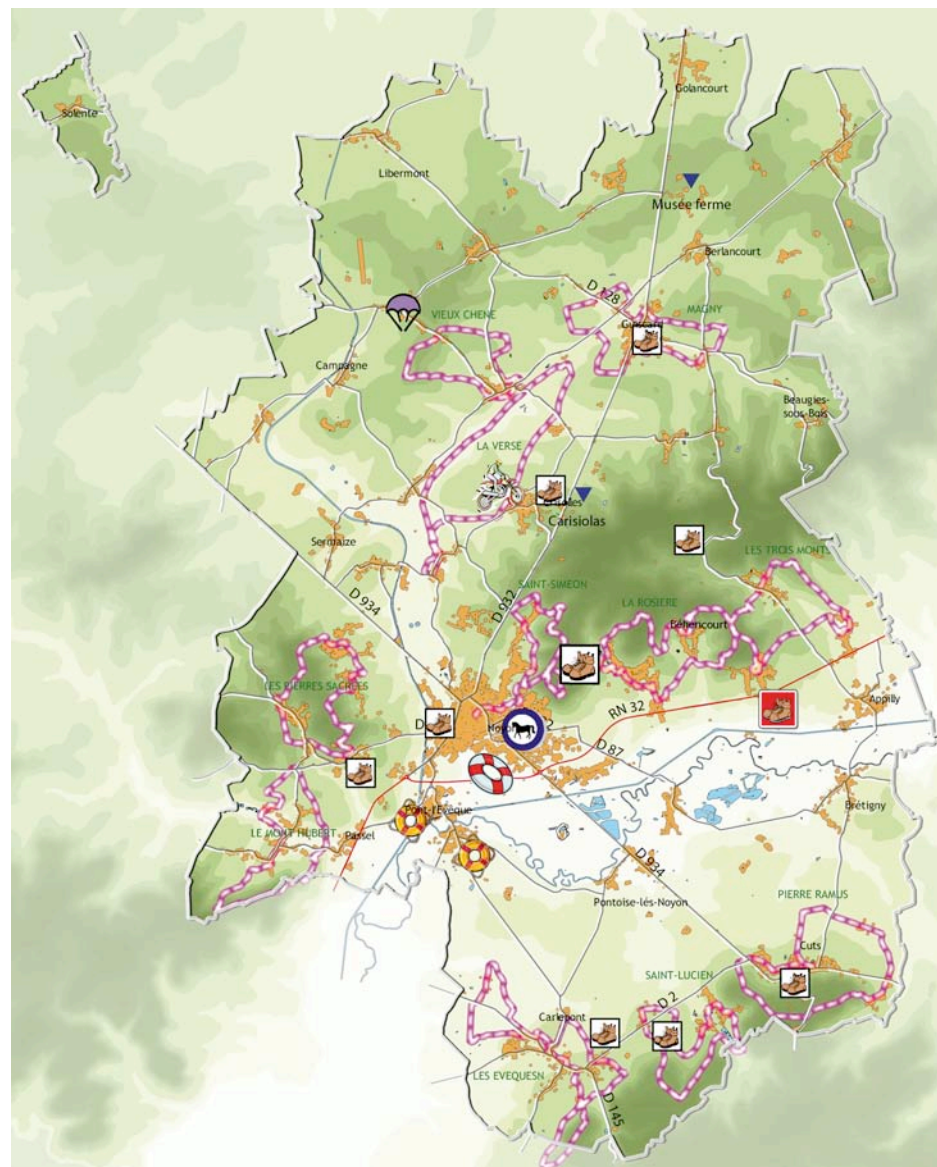
Les chemins de grandes randonnées (GR12A et GR123)

- ☐ La présence de 2 équipements à vocation culturelle et de loisirs : la ferme de la Patte-d'Oie (Plessis-Patte-d'Oie), le village médiéval Carisiolas (Crisolles).
- ☐ ainsi que des événements réguliers offrant des manifestations thématiques variées : marchés de terroir, brocantes, Fête des fruits rouges, défilés de véhicules anciens, festivals de musique, fêtes médiévales, concours d'attelage....

Le territoire dispose ainsi d'une armature d'animations locales en développement qui bénéficie d'un contexte global favorable aux activités récréatives basées sur la découverte de terroir et culturelle et la randonnée ; la forêt de Compiègne toute proche et la présence de la cathédrale de Noyon et de l'Abbaye d'Ourscamp constituant des vecteurs d'attractivité importants.

Toutefois, le niveau d'animation territoriale peut encore largement se développer au regard de son potentiel. Ce développement est confronté à plusieurs enjeux et axes de réflexion :

- ☐ Mise en œuvre d'animations complémentaires permettant de structurer une offre touristique allongeant les temps de séjour et valorisant la diversité des activités au travers de thématiques renforcées et plus lisibles (thématique eau et activités fluviales, thématique nature, thématique terroir et patrimoine...).
- ☐ Développement d'une offre en hébergements adaptée aux activités,
- ☐ amélioration de l'accès aux animations par des relais médiatiques et des outils organisationnels (dans le sens notamment de la structuration faite par l'office du tourisme de Noyon).



Milieu naturel

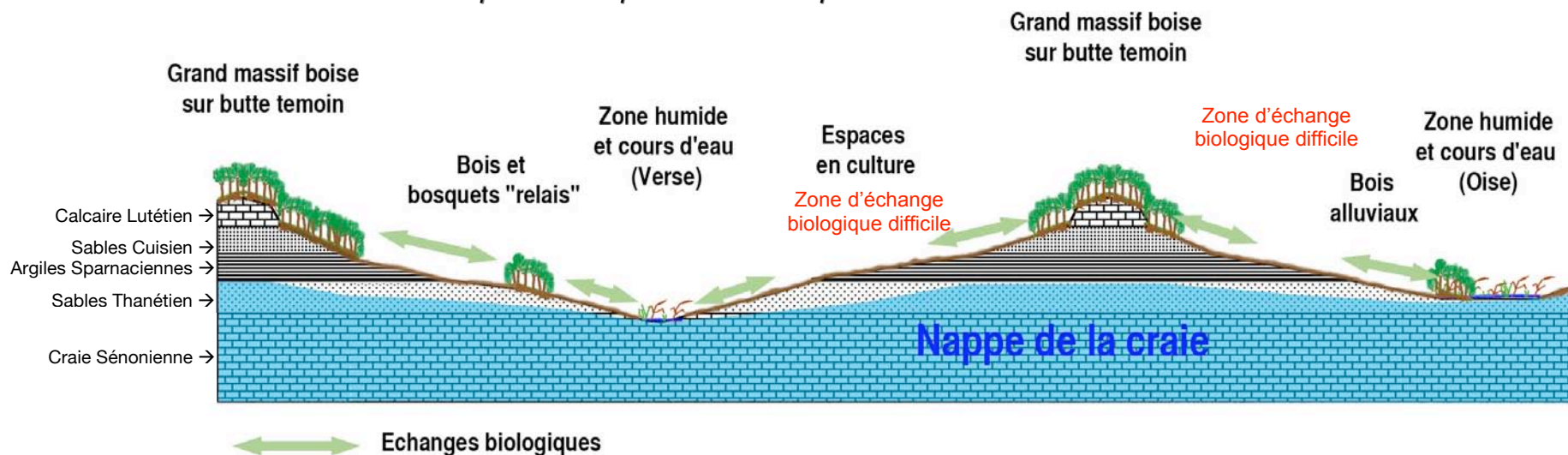
Contexte écologique local du Pays Noyonnais

Le territoire de la CCPN (Communauté de Communes du Pays du Noyonnais) est une zone de transition géologique entre le secteur de plateau picard à l'Ouest, essentiellement constitué d'un substratum crayeux surmonté de limon et le bassin sédimentaire de l'Île de France qui se caractérise par ses formations géologiques d'époque éocène, constituées d'alternance de calcaires massifs, de sables et d'argiles. Le territoire est donc constitué de formations éocènes profondément festonnées par l'érosion. Les calcaires du Lutétien, épargnés par l'érosion, ont dégagé des buttes, constituant les reliefs du territoire.

Cette diversité de formations géologiques et la topographie associée permet de constituer des conditions écologiques variées, et explique la richesse et la diversité du patrimoine écologique, la disposition des types de milieu et les interactions entre eux.

On va ainsi assez classiquement retrouver les grands ensembles boisés au sommet des buttes éocènes, territoires peu propices à la culture, tandis que dans les creux affleure la nappe de la craie (ou nappe du Thanétien, qui se confond avec cette dernière), et donnera des milieux humides : marais, plans d'eau et cours d'eau. Entre ces milieux, on trouve les espaces cultivés.

Disposition spatiale théorique des différents milieux



Les champs sont des espaces simplifiés et adaptés par l'Homme. Leur richesse écologique est généralement plus faible. Ils ne recèlent que quelques espèces spécifiques (lièvre, perdrix...). Voir figure ci-contre, illustrant la baisse de diversité écologique d'un milieu, en fonction de sa simplification (évolution vers l'agro-système).

Tous ces milieux ne sont pas des entités indépendantes. Au contraire des liaisons fonctionnelles existent entre chacune. De plus chaque transition constitue également un milieu intermédiaire d'autant plus intéressant qu'il abrite les espèces des deux milieux contigus, avec souvent, en plus, des espèces spécifiques (exemple : rapaces nocturnes qui occupent les liaisons forestières).

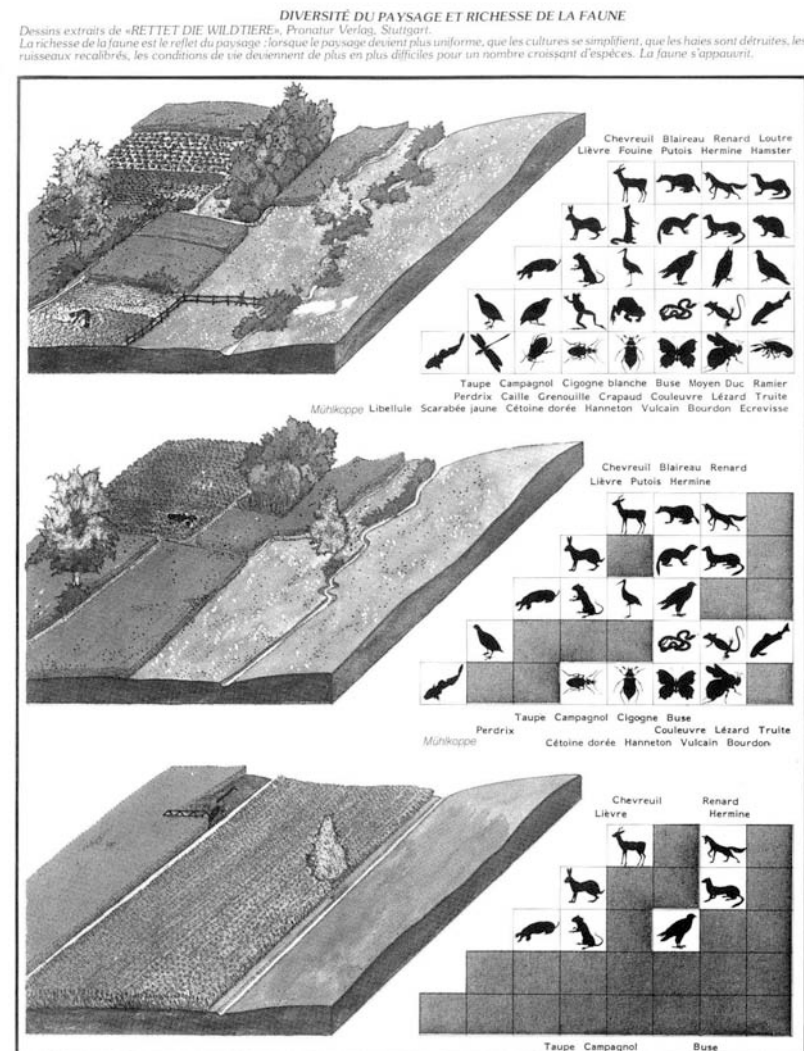
La transition et la liaison entre ces différents milieux sont essentiellement assurées par les espaces agricoles et, à une échelle plus importante, par le réseau hydrographique.

Pour la plupart des espèces, que l'on rencontre dans les autres milieux (bois, marais), ils constituent des zones défavorables qui ne peuvent être traversées que sur de faibles distances. Il est donc important, pour assurer les échanges écologiques, que les espaces entre les différents milieux ne soient pas trop importants. Les agglomérations et les grandes infrastructures (route, autoroute, canaux...) constituent quant à elles des zones encore plus difficile à franchir.

Nous avons vu que les différents types de milieux ne montrent pas le même potentiel écologique. De plus, parmi les milieux potentiellement plus intéressants du point de vue écologique, certains montrent une richesse ou un intérêt particulier, et de ce fait ont fait l'objet d'inventaire et de classification avec des mesures de protection plus ou moins contraignantes, depuis le document d'information (ZNIEFF, ZICO), jusqu'à la mesure de protection (Natura 2000).

Sur le territoire, ces milieux sont essentiellement les grands massifs boisés qui occupent les buttes éocènes, mais aussi les zones humides de la vallée de l'Oise, qui sont particulièrement développées.

Ces milieux exceptionnels occupent plutôt la partie Sud du territoire. Cette répartition se retrouve sur la carte de localisation des ZNIEFF en page suivante.



L'inventaire des ZNIEFF

Dans le but de les identifier pour mieux les protéger, le Ministère de l'Environnement a recensé, sur l'ensemble du territoire national, les zones présentant le plus d'intérêt pour la faune ou pour la flore et les a regroupées sous le terme de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).

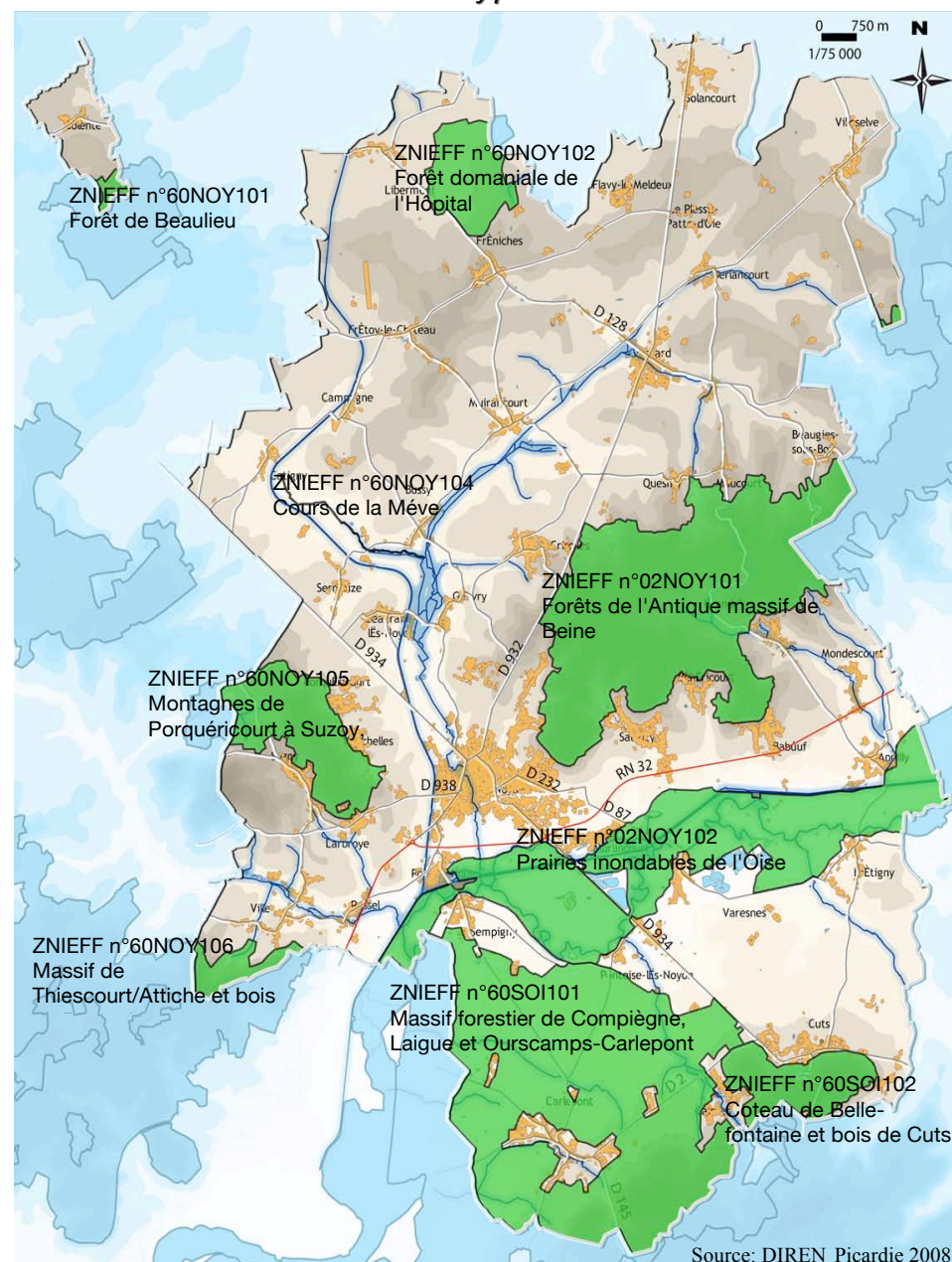
L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur juridique directe et ne signifie donc pas que la zone répertoriée fait systématiquement l'objet d'une protection spéciale. Toutefois, il y souligne un enjeu écologique important et signale parfois la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels. Elles doivent donc être prises en compte dans les documents d'urbanisme.

L'inventaire comporte deux types de zones : les ZNIEFF de type I et les ZNIEFF de type II. Sur le territoire du SCOT, il existe 9 ZNIEFF de type I qui sont globalement des secteurs de fort intérêt biologique caractérisés par la présence de milieux fonctionnels comprenant localement des d'espèces animales et végétales rares.

Ceci ne signifie pas que tout l'espace identifié en ZNIEFF détient un intérêt écologique majeur, son enveloppe pouvant comprendre des sites plus banalisés. En particulier en bordure, il peut exister des zones de moindre valeur écologique, mais qui ont cependant un rôle tampon. La prise en compte effective de ces espaces peuvent ainsi appeler à une précision de leurs caractéristiques environnementales et de leur périmètre.

La carte ci-contre et le tableau ci-après déterminent leur localisation et leur superficie respectives : **il s'agit de grands ensembles boisés et de zones humides (vallée de l'Oise) occupant essentiellement la moitié Sud du territoire.**

Les ZNIEFF de type I de la CCPN



Source: DIREN Picardie 2008

ZNIEFF de type I	Superficie	Communes concernées	Descriptif
60NOY101 - Forêt de Beaulieu	505 Ha	Solente	La Forêt de Beaulieu est située en bordure septentrionale du Noyonnais, à cheval sur la limite départementale avec la Somme. Les anciens défrichements de ces terres, plutôt froides et sableuses, l'ont relativement épargnée.
60NOY102 - Forêt domaniale de l'hôpital	329 Ha	Fréniches, Libermont	La Forêt de l'hôpital est située en bordure septentrionale du Noyonnais, à cheval sur la limite avec le département de la Somme. Ces terres relativement froides et sableuses sont favorables à la production sylvicole
60NOY104 - Cours de la Mèze	4 Ha	Bussy, Catigny, Genvry, Sermaize	La zone comprend le lit mineur de la Mèze depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Verse. Autour de ce cours d'eau, un liseré étroit est adjoind, qui fait office de zone-tampon.
60NOY105 - Montagnes de Porquéricourt à Suzoy, bois des Essarts	610 Ha	Porquéricourt, Suzoy, Vauchelles	Les montagnes de Porquéricourt à Suzoy occupent des buttes résiduelles typiques du Noyonnais, entre la vallée de la Divette et celle de la Verse.
60NOY106 - Massif de Thiescourt/Attiche et bois de Ricquebourg	5339 Ha	Passel, Ville	Les massifs d'Attiche et de Thiescourt et le bois de Ricquebourg sont situés à l'extrémité méridionale du Noyonnais.
02NOY101 - Forêts de l'antique massif de Beine	4740 Ha	Baboeuf, Beaugies-sous-bois, Béhéricourt, Crisolles, Grandrû, Maucourt, Mondescourt, Noyon, Quesmy, Salency, Villeselve	Le site comprend les boisements des deux buttes tertiaires du Noyonnais s'étalant de Noyon à Tergnier. Le massif est bien délimité, tant par son insertion au milieu des cultures intensives que par le relief sur lequel il repose. Ponctuellement, des mésophiles rélictuels en lisière ont été intégrées.
02NOY201 - Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte	23962 Ha	Apilly, Baboeuf, Béhéricourt, Brétigny, Morlincourt, Noyon, Passel, Pont l'Evêque, Pontoise-les-Noyon, Salency, Sempigny, Varesnes	Les contours de la zone englobent l'ensemble de l'unité géomorphologique valléenne depuis le débouché des forêts ardennaises jusqu'à la limite des zones régulièrement inondables.
60SOI101 - Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepont	27035 Ha	Caisnes, Carlepont, Cuts, Passel, Pontoise-les-noyon, Sempigny	La zone englobe les milieux comprenant les habitats, la flore et la faune les plus remarquables. La relative homogénéité de ce massif permet de le prendre en considération dans son intégralité. Notamment, l'ensemble de la Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux est reprise.
60SOI102 - Coteau de Belle-fontaine et bois de Cuts	380 Ha	Caisnes, Cuts	Les contours de la zone englobent les milieux pelousaires et sylvatiques les plus remarquables pour les habitats, la flore et la faune les plus remarquables. Dans la mesure du possible, les cultures et les milieux urbanisés ont été évités.

Sur le territoire du SCOT, il existe une seule ZNIEFF de type II*.

* Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles riches, peu modifiés ou offrant des potentialités biologiques importantes.

Cette ZNIEFF n°02NOY201 - Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte a une superficie de 23962 hectares et concerne les communes de Appilly, Baboeuf, Béhéricourt, Brétigny, Morlincourt, Noyon, Passel, Pont-l'Evêque, Pontoise-les-Noyon, Salency, Sempigny et Varesnes. Les contours de cette ZNIEFF englobent l'ensemble de l'unité géomorphologique valléenne (système alluvial avec lit mineur et lit majeur ainsi que les coteaux adjacents) depuis le débouché des forêts ardennaises jusqu'à la limite des zones régulièrement inondables (secteurs en amont de Thourotte).

Les caractéristiques physiques et agricoles, uniques dans le Nord de la France, de cet ultime système bien conservé de prairies inondables permettent la présence d'habitats, ainsi que d'une flore et d'une faune caractéristiques, menacés et d'intérêt international dans sa portion médiane.

À la suite des difficultés de l'élevage, les prairies de fauche inondables extensives sont aujourd'hui relictuelles et en voie de disparition à l'échelle des plaines du Nord de l'Europe. Les systèmes de haies, de fossés et de mares sont également des témoins de systèmes agraires adaptés aux contraintes du milieu.

La proximité de grands massifs forestiers favorise les échanges, faunistiques notamment, permettant une complémentarité importante forêts/zones humides pour les mammifères, les batraciens, l'avifaune...

La rivière et les milieux aquatiques annexes, de bonne qualité (dépressions humides, mares, bras morts...), permettent la reproduction de nombreuses espèces de poissons, de batraciens, d'insectes et d'oiseaux de grand intérêt. **La vallée inondable de l'Oise constitue une entité, à la fois géomorphologique et hydrologique, fonctionnelle et de grande étendue, unique en Picardie.**

ZNIEFF de type II de la CCPN



L'inventaire des ZICO

La France a des obligations internationales à respecter notamment celles de la directive n°79-409 du 6 avril 1979 dite « Directive Oiseaux ». Elle est applicable à tous les Etats membres de l'Union Européenne depuis 1981 qui doivent prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen », y compris pour les espèces migratrices non occasionnelles.

Afin d'identifier plus aisément les territoires stratégiques pour l'application de cette directive, l'Etat français a fait réaliser un inventaire des « Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux » (ZICO), appelées parfois « Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux ».

La définition des périmètres ZICO répond à deux types d'objectifs :

- La protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés ;
- La protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migrations pour l'ensemble des espèces migratrices.

L'inventaire ZICO n'a pas de portée réglementaire. Cependant, pour répondre aux objectifs de la directive, chaque Etat doit désigner des « Zones de Protection Spéciale » (ZPS) destinées à intégrer le réseau Natura 2000. Ces désignations sont effectuées notamment sur la base de l'inventaire ZICO, ce qui ne signifie pas cependant que toutes les ZICO doivent être classées systématiquement ou dans leur intégralité en ZPS, ni qu'à l'inverse, il ne puisse pas y avoir de ZPS en dehors des ZICO.

L'identification d'une ZICO ne constitue donc pas par elle-même un engagement de conservation des habitats d'oiseaux présents sur le site. **Toutefois, il convient d'avoir une lisibilité accrue sur les incidences éventuelles des projets d'aménagement.** De même, cet intérêt ornithologique doit nécessairement être pris en compte si le projet est soumis à étude ou notice d'impact.

Sur le territoire du SCOT, 2 ZICO sont répertoriées:

- La vallée de l'Oise de Thourotte à Vendeuil (Zone PE07),
- Les forêts de Compiègne, Laigue, Ourscamps (Zone PE03).

La vallée de l'Oise de Thourotte à Vendeuil (zone PE07)

Le fond de la vallée de l'Oise est occupé par une mosaïque de milieux prairiaux plus ou moins inondables, de bois, haies et cultures, traversés par les cours de l'Oise et de ses affluents.

Ces cours d'eau sont bordés par des lambeaux de ripisylves. Les pratiques pastorales de fauche et de pâturage, relativement extensives, ont façonné ces milieux depuis des siècles et sont un bel exemple d'adaptation de l'agriculture à une zone humide.

Bon nombre de prairies sont valorisées au travers d'un système mixte, combinant une première intervention de fauche en juin et une mise à l'herbe des animaux à partir de l'été. Les inondations régulières, outre leur fonction fondamentale d'écrtage des crues par étalement dans un lit majeur parfois large, génèrent une fertilisation des sols.

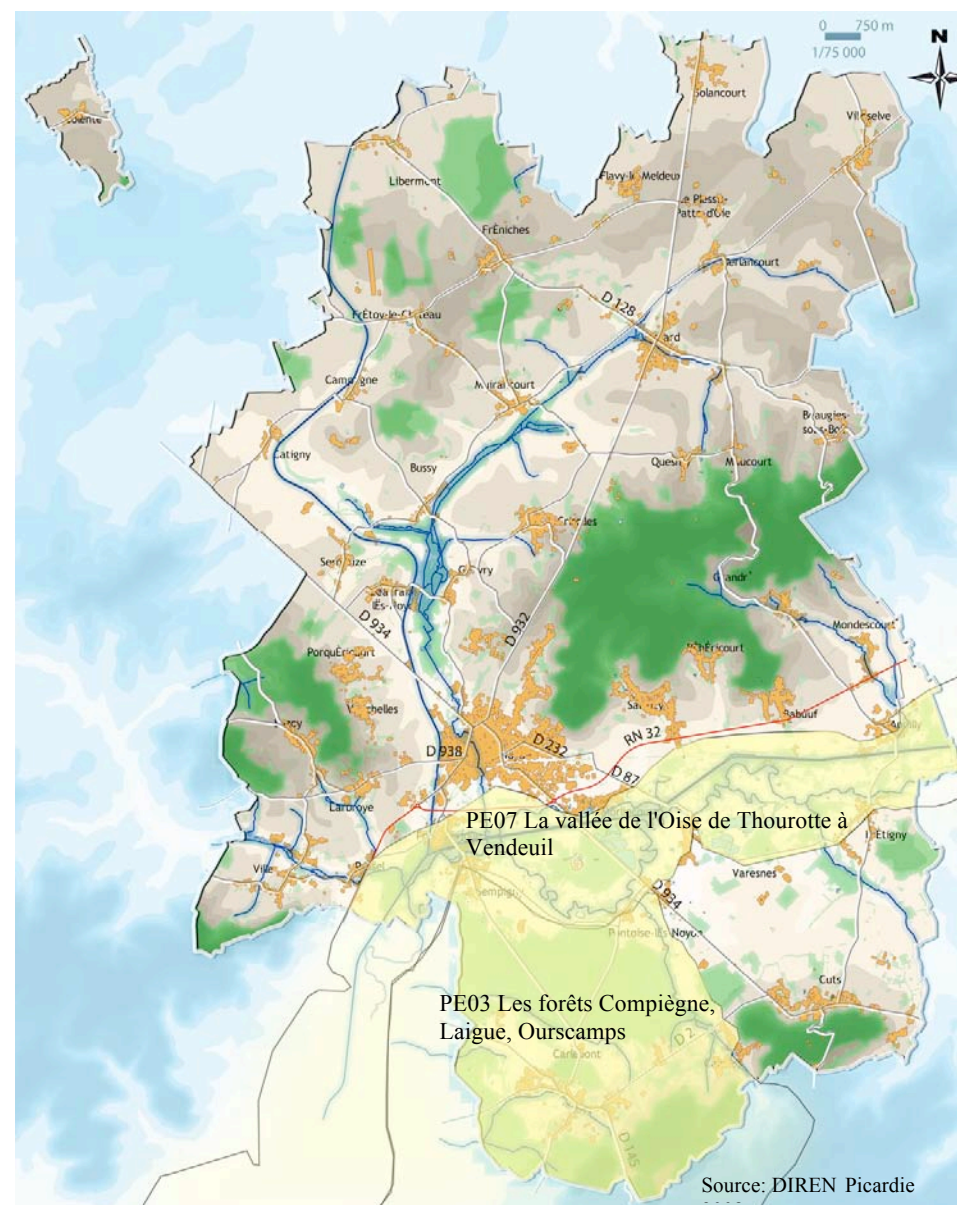
Les systèmes de haies, de fossés et de mares sont également des témoins de systèmes agraires adaptés aux contraintes du milieu.

La proximité de grands massifs forestiers favorise les échanges faunistiques.

La rivière et les milieux aquatiques annexes de bonne qualité (dépressions humides, mares, bras-morts...) permettent la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux remarquables.

Le site est utilisé comme halte migratoire, site d'hivernage et site de nidification pour de nombreuses espèces avifaunistiques, en complément avec le site de la Baie de Somme.

ZICO de la CCPN



La zone inondable, en abaissant la lame d'eau par étalement dans le large lit majeur, agit comme un réservoir écrêteur de crues qui limite l'impact des inondations en aval. Le maintien de cette inondabilité, tout en prenant les mesures adéquates visant à éviter toute dégradation des installations humaines, est une condition fondamentale à la préservation de la qualité des milieux, de la flore et de la faune, ainsi qu'à la qualité de l'eau.

En effet, **les crues inondantes régulières permettent une importante épuration des eaux de l'Oise et de ses affluents, qui déposent une partie de leur charge en éléments polluants qui peuvent être partiellement recyclés par la végétation.**

La mise en oeuvre de mesures agri-environnementales depuis 1994 a permis de favoriser les adhésions volontaires des agriculteurs désireux de conserver et développer des pratiques plus extensives (maintien des surfaces en herbe, réduction des intrants, retard des dates de fauche pour l'avifaune nichant au sol,...).

Une partie de la vallée a fait l'objet d'exploitations par des gravières.

Les activités économiques traditionnelles de cette zone humide sont essentiellement orientées vers l'élevage.

Les forêts de Compiègne, Laigue, Ourscamps (Zone PE03)

Cette forêt s'étend sur une succession de cuvettes sises entre la cuesta, qui frange les massifs forestiers à l'Est et au Sud, et les glacis et terrasses alluviales qui font transition avec les rivières Oise et Aisne. Ces cuvettes sont dominées par des affleurements sableux :

- sur les sols bruns sableux : chênaies sessiliflores et chênaies-charmaies-hêtraies acidoclines,
- sur les sols plus argileux : aulnaies-peupleraies à grandes herbes et ormaies frênaies sur les banquettes alluviales,
- sur les plateaux calcaires : hêtraies calcicoles

L'histoire de l'utilisation et de la protection des forêts royales de chasse explique la conservation d'un tel ensemble sylvatique de plus de 30 000 ha non morcelé.

Une des marques les plus évidentes est le réseau rayonnant de chemins, tout spécialement en Forêt de Laigue. Les clairières et les étangs sont issus notamment des implantations médiévales d'abbayes (Saint-Jean-aux-Bois, abbaye de Sainte-Croix, abbaye d'Ourscamps, prieuré de Saint-Pierre-en-Castres...).

Seule la vallée de l'Aisne et les villages et cultures entre Bailly et Tracy-le-Mont interrompent l'unité de ce massif. Le site est utilisé comme halte migratoire, site d'hivernage et site de nidification pour de nombreuses espèces avifaunistiques.

Le maintien de la diversité faunistique est lié :

- **à une permanence de nombreux arbres d'âge avancé ou sénescents, surtout les arbres creux,**
- **au maintien des clairières et lisières herbacées,**
- **à la présence de milieux complémentaires (zones humides, pelouses, prairies, layons,...).**

L'identification des secteurs de plus grand intérêt biologique dans les plans d'aménagement des parties domaniales permet de prendre en compte leur sensibilité et la prise de mesures de gestion adéquates.

A ce titre, les aménagements réalisés par l'ONF sur certaines mares, étangs et forêts thermophiles de ce site, sont exemplaires. Bien que ponctuels, ils mériteraient d'être généralisés aux autres secteurs remarquables.

L'inventaire des sites Natura 2000

Afin de maintenir les espèces et les milieux naturels rares et menacés à l'échelle européenne, l'Union Européenne a décidé de mettre en place le réseau Natura 2000. Ce réseau fait l'objet de zones de classement transcrites en droit français que sont :

- les Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) issues de la directive Oiseaux,
- les Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) issues de la directive Habitats et désignées par l'Europe comme sites d'intérêt communautaire (SIC) après proposition par la France (pSIC).

Etablie dans un objectif de gestion des milieux, chaque zone Natura 2000 dispose, ou disposera à terme, d'un document d'objectif (DOCOB) qui peut être assimilé à un cahier des charges d'entretien et de protection permettant le maintien de l'intérêt écologique de la zone. Celui-ci est opposable aux tiers.

Notons que la programmation de zones d'urbanisation ou d'équipements et (ou) d'aménagements induit à terme des travaux qui peuvent être soumis à étude d'incidences (étude visant à vérifier la compatibilité de l'aménagement avec la préservation de la zone Natura 2000). Il convient donc d'anticiper par quelques vérifications la faisabilité de tels projets au regard de leurs impacts sur le réseau Natura 2000, ceci afin de ne pas planifier des aménagements difficilement réalisables par la suite pour cause d'incidences irréversibles pour le maintien des habitats identifiés.

Les sites Natura 2000 imposent un régime de protection élevé dans les documents d'urbanisme et interpellent des problématiques de valorisation globale des espaces environnementaux (à partir des DOCOB).

Les sites NATURA 2000 du territoire



Source: DIREN Picardie 2008

Trois sites Natura 2000 sont présents sur le territoire du SCOT :

Site NATURA 2000 (pSIC et ZPS)	DOCOB	Superficie	Communes concernées sur le territoire
Site FR2210104 Moyenne vallée de l'Oise (ZPS)	DOCOB validé le 18/09/2001	5626 Ha	Appilly, Baboeuf, Béhéricourt, Brétigny, Morlincourt, Noyon, Passel, Pont l'Evêque, Pontoise les Noyon, Salency, Sempigny, Varesnes
Site FR2200383 Prairies alluviales de l'Oise (pSIC)	DOCOB validé le 18/09/2001	3013 Ha	Appilly, Baboeuf, Béhéricourt, Brétigny Morlincourt, Noyon, Salency, Sempigny, Varesnes
Site FR2212001 Forêts picardes: Compiègne-Laigue-Ourscamps (ZPS)	DOCOB en cours de validation (fin 2010 ?)	24647 Ha	Caisnes, Carlepont, Pontoise les Noyon

Les sites Natura 2000 de la Moyenne vallée de l'Oise (ZPS FR2210104) et des Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny (ZSC FR2200383)

La moyenne vallée de l'Oise constitue un ensemble alluvial exceptionnel représentant l'un des derniers grands systèmes alluviaux inondables d'Europe occidentale. Elle est, dans ce cadre, concernée par les deux directives européennes : la Directive dite "Oiseaux", qui a abouti, dans le secteur, à la délimitation d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS de la Moyenne Vallée de l'Oise) et la Directive dite "Habitats" qui a abouti à la délimitation d'une Zone Spéciale de conservation (ZSC de des prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny).

Le site associe au sein du lit majeur de l'Oise, un axe régulièrement inondable et centré sur le cours sinueux de l'Oise (superbe morphologie hydrodynamique avec méandres actifs, bras morts, bourrelets alluvionnaires, berges d'érosion,...) avec de grandes

étendues de prés de fauche ponctués de nombreuses dépressions, mares, fragments de forêts alluviales et des séries prairiales périphériques hygrophiles à mésohygrophiles. L'ensemble constitue un réseau d'habitats, humides à frais, de vastes superficies, d'intérêt écosystémique majeur quant aux potentialités d'expression des habitats et d'accueil des espèces floristiques et faunistiques et quant aux circulations linéaires de type corridor hydromorphe le long d'un axe médioeuropéen-montagnard/subatlantique. Les habitats essentiels sont les prés de fauche subcontinentaux du *Bromion ramosi* et du *Crepido biennis-Arrhenatheretum elatioris* à un niveau topographique supérieur, avec leurs mosaïques d'habitats amphibies et aquatiques auxquels on ajoutera de façon plus ponctuelle les lambeaux de boisements alluviaux à *Ulmus laevis*, particulièrement exemplaire aux environs de Varennes, avec la megaphorbiaie alluviale inondable à *Cuscuta europaea*.

Les prairies alluviales de la vallée font l'objet de mesures agri environnementales dans le but notamment de conserver les derniers habitats (prairies de fauche) du Rôle des genêts, espèce en voie de disparition.

Depuis le 18 septembre 2001, les deux sites NATURA 2000 disposent également d'un **document d'objectif (DOCOB) validé**.

Ce document fixe les orientations en termes de gestion du patrimoine naturel :

- les habitats naturels doivent être maintenus dans un état de conservation favorable.
- une valorisation des potentialités écologiques du site est recherchée. Dans ce cadre, l'objectif consiste à ce que les différents stades de la dynamique naturelle relatifs aux principaux milieux naturels du site s'expriment. Les surfaces occupées par chaque stade devront permettre l'expression optimale de la diversité floristique et faunistique qui lui est associée.

Il s'agit donc de:

- **Conserver la dynamique naturelle de la rivière Oise dans son lit majeur**

La totalité des habitats naturels (exception faite des prairies tourbeuses) inscrits à l'annexe I de la directive "Habitats" n'existent que parce que la vallée de l'Oise est une zone humide, inondée régulièrement. Pour les espèces animales inscrites aux directives "Habitats" et "Oiseaux" le bilan est un peu moins tranché. Certaines espèces sont liées aux zones humides. Les autres trouvent en vallée de l'Oise une zone "refuge" qui a conservé des caractéristiques qui leur sont favorables notamment des contraintes provoquées par les inondations. La conservation des espèces et des habitats ne peut donc s'envisager sans la préservation du caractère humide du site Natura 2000 et de ce fait de son inondabilité. Ainsi, le principe de maintien de l'inondabilité du site est la base des actions proposées dans le document d'objectifs. Ce principe est étroitement associé à deux autres bases de gestion :

- la protection des personnes et des biens,
- la juste compensation des contraintes engendrées par les inondations si elles ont été aggravées par l'homme.

Même si l'essentiel des mesures prises pour garantir la pérennité du site Natura 2000 est menée sur le lit mineur, il faut replacer toute intervention dans le cadre global du lit de la rivière, lit majeur et lit mineur réuni. Les actions proposées dans ce thème sont des actions d'information et de sensibilisation pour rappeler l'importance des inondations pour le maintien et le renouvellement des milieux remarquables de la vallée.

○ **Conserver des paysages ouverts**

Outre les habitats d'intérêts communautaires concernés, les milieux ouverts peuvent accueillir de nombreuses espèces prairiales dont le Rôle des genêts et le Cuivré des marais. Le maintien d'espaces ouverts est donc l'un des enjeux majeurs du document d'objectifs. Il s'agit non seulement de maintenir les surfaces mais aussi des entités homogènes non morcelées pour chercher à améliorer le fonctionnement et l'attractivité du site. Deux activités sont particulièrement concernées par ce thème: l'agriculture et la popuiculture. Les principales explications actuelles de la dynamique de boisement par plantation sont la perte de vitalité des exploitations agricoles pratiquant la fauche et l'élevage, les difficultés de transmission/reprise des exploitations, l'existence d'incitations au boisement des terrains.

○ **Favoriser le maintien d'une agriculture compatible avec les enjeux environnementaux**

La majorité des espèces et des habitats d'intérêt communautaire présents en vallée de l'Oise sont étroitement liés à l'existence des prairies et aux pratiques agricoles qui s'y développent. Ces prairies existent actuellement car elles sont intégrées à des systèmes d'exploitation agricole qui les utilisent pour l'élevage. Or, les activités d'élevage connaissent de grosses difficultés qui ne sont sans doute pas uniquement conjoncturelles et l'avenir de l'élevage dans ce type de zone pose question. Les prairies de fauche pas ou peu fertilisées sont les prairies qui présentent le plus d'intérêt sur le plan de la faune comme de la flore, surtout lorsque leur exploitation est tardive. Or, le foin de prairies naturelles a tendance à régresser dans les systèmes de fourragers actuels et les modes d'utilisation des prairies et les pratiques d'entretien et de production fourragère ont fortement évolué durant les quarante dernières années. Il est nécessaire de trouver un équilibre entre évolution des pratiques et des systèmes d'exploitation, et préservation du patrimoine naturel. Dans certains secteurs du site, les prairies sont bordées de haies et comportent des arbres isolés ou des mares, autant d'éléments dits "du paysage" qui participent à la diversification des habitats d'espèce et donc à la diversité biologique du site.

- **Conserver les milieux dépendant des annexes hydrauliques et des autres pièces d'eau**

Ce thème concerne de nombreux types de points d'eau dont la majorité est liée à l'Oise, par leur origine ou leur fonctionnement. Les bras-morts, les chenaux de décrue mais aussi les fossés et les chenaux rectifiés font partie des annexes hydrauliques. Les mares abreuvoir et les mares hutte ont souvent une origine naturelle et sont entretenues ou remodelées par l'homme. Cet entretien peut contribuer à assurer la persistance de milieux humides et aquatiques à forte biodiversité préservant ainsi certaines espèces et habitats répertoriés dans les annexes de la Directive "habitat". À ces origines et fonctionnements divers s'ajoutent des usages très divers: purement agricoles pour les chenaux de décrue, agricoles et cynégétiques pour certains bras-morts ou purement cynégétiques pour les mares de hutte. Ces points d'eau éclatés sur l'ensemble du site Natura 2000 ne couvrent au total que de petites surfaces, mais beaucoup d'espèces remarquables y sont présentes et des habitats spécifiques s'y développent (herbiers aquatiques). Cet ensemble de points représente donc un enjeu important pour la préservation du patrimoine d'intérêt européen en vallée de l'Oise.

Le SCOT devra tenir compte de ces objectifs.

Le Site Natura 2000 du massif forestier de Compiègne, Laigue, Ourscamps (ZPS FR22102001)

Les forêts picardes de Laigue, Compiègne et Ourscamps ont été répertoriées comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) car elles sont utilisées comme halte migratoire, site d'hivernage et site de nidification pour de nombreuses espèces avifaunistiques considérées comme rares parmi lesquelles sont recensées l'Alouette lulu, le Balbuzard pêcheur, le Busard St-Martin, le Pic noir, la Sterne Pierregarin ou encore le Torcol fourmilier. Le document d'objectif (DOCOB) de ce site a été réalisé mais n'est pas encore validé à l'heure actuelle (validation prévue pour fin 2010).

Le document en cours de validation propose une série d'orientations regroupées en 6 thèmes :

- **THEME 1 : VIEUX BOIS** : Préserver le « cœur » patrimonial des vieux peuplements des Beaux Monts et mettre en place un réseau fonctionnel de vieux bois et de bois morts sur toute la zone ;
- **THEME 2 : CONSERVATION DES ESPECES D'OISEAUX LIES AUX MILIEUX AGRICOLES ET FORESTIERS** : Conserver les populations de Pic mar sur le long terme en lui garantissant une surface d'habitat favorable suffisante, encourager les bonnes pratiques de gestion courante en zone agricole, encourager les bonnes pratiques de gestion courante en forêt, maintenir un équilibre forêt - gibier permettant de régénérer naturellement le Chêne sans dispositif de protection lourd (engrillagement) et ne pas déranger l'oiseau en cas de nidification avérée ;
- **THEME 3 : CONSERVATION DES HABITATS INTRA FORESTIERS (PELOUSES ET LISIERES)** : Mettre en place et pérenniser une fauche adaptée aux végétations de l'allée des Beaux Monts, communiquer sur la sensibilité du site et sur la richesse patrimoniale, historique et écologique de ce site, rendre compatibles les activités récréatives avec la préservation du patrimoine naturel de l'allée des Beaux Monts, restaurer l'expression de la végétation associée aux coteaux calcaires et conserver la végétation inféodée aux bords de routes, laies et layons ;
- **THEME 4 : CONSERVATION DES HABITATS FORESTIERS ET MILIEUX HUMIDES (MARES, BOISEMENTS RIVULAIRES)** : Maintenir dans un bon état de conservation les forêts alluviales et la chênaie pédonculée édaphique, maintenir dans un bon état de conservation la hêtraie de l'Asperulo-Fagetum et la hêtraie à sous bois de Houx et développer une gestion optimale du réseau de mares sur toute la forêt ;
- **THEME 5 : CONSERVATION DES CHIROPTERES** : Protection des sites d'hibernation majeurs (cavité des Ramoneurs et Gorge du Han), protection du site de reproduction majeur du Château de Compiègne, maintien et gestion des milieux aquatiques intra-forestiers, poursuivre l'étude et le suivi des populations, protection du site de reproduction de la MF des Grands Monts, protection du site de parade de la cavité du bois de l'Isle et favoriser le mélange d'essences dans les peuplements forestiers afin d'augmenter la diversité des habitats et favoriser la plus grande richesse en insectes proie ;
- **THEME 6 : OBJECTIFS GLOBAUX SUR L'ENSEMBLE DES SITES NATURA 2000** : Rechercher une bonne adéquation entre les divers usages et la préservation du site, informer et sensibiliser le public, limiter la circulation motorisée sur le massif, maintenir les corridors intra et inter forestiers, valoriser le patrimoine naturel du site et les actions mises en oeuvre dans le cadre du document d'objectifs

La plupart de ces orientations devraient être adoptées telles qu'elles sont proposées aujourd'hui. Il convient donc que le SCOT les prenne en compte, par anticipation.

Les corridors biologiques

Un corridor est une liaison entre différents habitats, et qui permet les échanges biologiques. Sur le territoire du SCOT, ces liaisons concernent surtout les habitats forestiers et relèvent de 2 types :

- **les corridors potentiels**, qui concernent surtout la petite faune (inventaire réalisé par le conservatoire des sites naturels de Picardie). Ils peuvent également être fréquentés par la grande faune,
- **les corridors écologiques pour la grande faune**. Il s'agit d'un inventaire un peu ancien (1993), mais qui permet de situer les principaux enjeux,

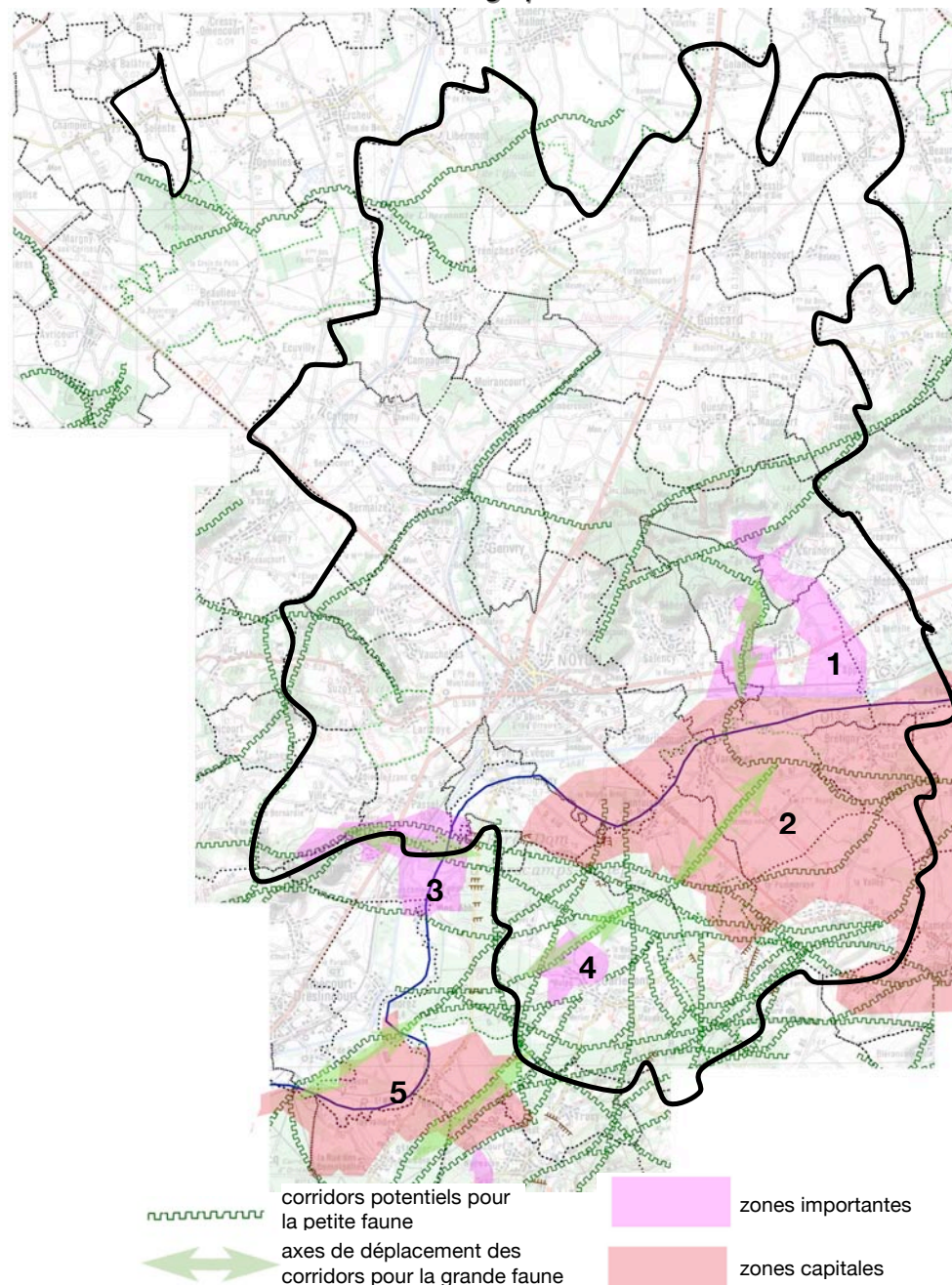
La carte ci-contre localise les corridors potentiels pour la petite faune (trait à créneau, vert), les axes de déplacement des corridors pour la grande faune (flèche verte), les zones capitales pour ces corridors (en rouge), ainsi que les zones importantes (en violet).

4 zones principales, importantes pour les biocorridors, apparaissent :

- la zone de passage de Baboeuf concerne les communes de Baboeuf, Béhéricourt, Salency et Mondescourt (1),
- la zone de passage de Varesnes- Brétigny comprend les communes de : Noyon, Sempigny, Pontoise-les-Noyon, Varesnes, Caisnes, Cuts, Brétigny, Baboeuf, Béhéricourt, Salency, Morlincourt et Appilly (2),
- la zone de passage de Chiry-Ourscamp- Passel traverse Passel, Ville et Sempigny sur le territoire de la CCPN (3),
- la zone de passage de Carlepont (4).

A noter également en limite Sud du territoire, la zone de Primprez, Bailly, Saint-Léger-aux-Bois, Ribecourt, Montmacq (5).

Les corridors biologiques du territoire



Ces zones correspondent aux surfaces intercalaires entre les bois et forêts, par lesquelles s'effectuent les échanges biologiques interforestiers. En effet, le plus souvent, les déplacements de faune ne se limitent pas à une zone de passages définie (axe représenté par les flèches vertes) mais font intervenir des surfaces plus vastes au sein desquelles des échanges génétiques peuvent avoir lieu. Cela implique que dans ces zones, si l'intérêt du biocorridor est réel, il est nécessaire de maintenir des coupures d'urbanisation suffisamment larges et nombreuses pour conserver la fonctionnalité environnementale globale des échanges entre les massifs forestiers.

Les espaces forestiers du territoire et leur gestion

Le couvert forestier occupe une grande partie du territoire. Cette proportion élevée tient à la présence de deux forêts domaniales (de Laigue et d'Ourscamps-Carlepont) au sud et aux forêts de l'Antique massif de Beine au Nord-Est de Noyon.

Ces principaux boisements sont identifiés en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et autres (Natura 2000...) :

- Forêt domaniale d'Ourscamps-Carlepont,
- Forêt domaniale de Laigue,
- Forêt domaniale de l'hôpital,
- Massif de Thiescourt-Attiche,
- Forêt de Beaulieu.

Mais en dehors de ces espaces environnementaux d'intérêt, il existe d'autres milieux boisés et forestiers :

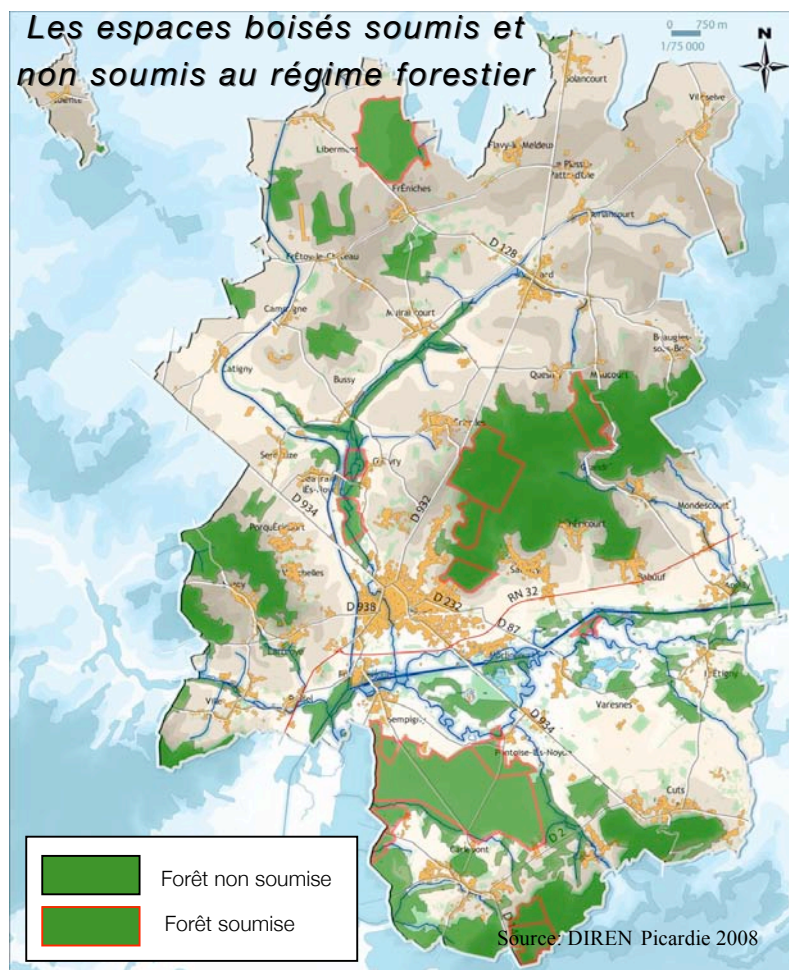
- un réseau dense de massifs boisés au Sud du territoire sur les communes de Sempigny, Carlepont, Caisnes, Cuts et Pontoise-les-Noyon.
- Le centre du territoire (Béhéricourt, Grandrû, Vauchelles, Porquéricourt et Suzoy) bénéficie également d'un maillage boisé relativement intéressant,
- En revanche, la partie Nord est beaucoup moins riche en espaces boisés (surtout au Nord-Est). On y note toutefois un massif d'importance : la forêt domaniale de l'hôpital (à côté de Libermont).

Une part importante de ces espaces boisés sont gérés par l'ONF et sont soumis au régime forestier. Les autres espaces forestiers font quant à eux l'objet d'une gestion autonome par leurs propriétaires publics ou privés.

Les boisements soumis au régime forestier font l'objet de plans d'aménagement forestiers approuvés (coupes, travaux, biodiversité, accueil du public) :

- *l'aménagement de la forêt domaniale de l'hôpital est en cours (2007/2026), majoritairement traitée en futaie régulière feuillue Chêne et pour petite partie en futaie irrégulière Merisiers et autres précieux. La forêt domaniale d'Ourscamp est aussi en plein aménagement (1987/2011) en futaie régulière (feuillus et résineux).*
- *Pour les deux terrains militaires l'aménagement en futaie régulière à Béhéricourt et en futaie feuillus par paquet à Crisolles est aussi en cours.*
- *Pour deux des forêts communales (Noyon et Pontoise-les-Noyon) l'aménagement en futaie prend fin en 2008. Pour les forêts communales de Salency et Beaurains-les-Noyon l'aménagement en peupleraie se termine respectivement en 2011 et 2010.*
- *La forêt communale de Carlepont bénéficie d'une conversion en futaie régulière Chêne et peupleraie, son aménagement se terminera en 2022.*

Dans ces forêts, la production n'est pas l'objectif principal, mais plutôt la chasse (pour le sanglier et le chevreuil) ainsi que la production de bois de feu à usage domestique. Il y a une très faible fréquentation touristique sauf en forêt domaniale d'Ourscamp et en forêt communale de Noyon (le Mont Saint Siméon).



La politique des Espaces Naturels Sensibles du Département

Créé en 1959 pour préserver des "fenêtres vertes sur le littoral provençal", le concept d'espace naturel sensible a été généralisé à tous les départements à partir de 1961. Puis, dans un but décentralisateur, la loi du 18 juillet 1985, révisée par la loi du 2 février 1995, a confié à chaque département qui le désire la possibilité de « mettre en oeuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles boisés ou non » « afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ». Pour atteindre cet objectif, les départements peuvent mener une politique foncière active via la mise en place de zones de préemption et l'institution d'une taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS).

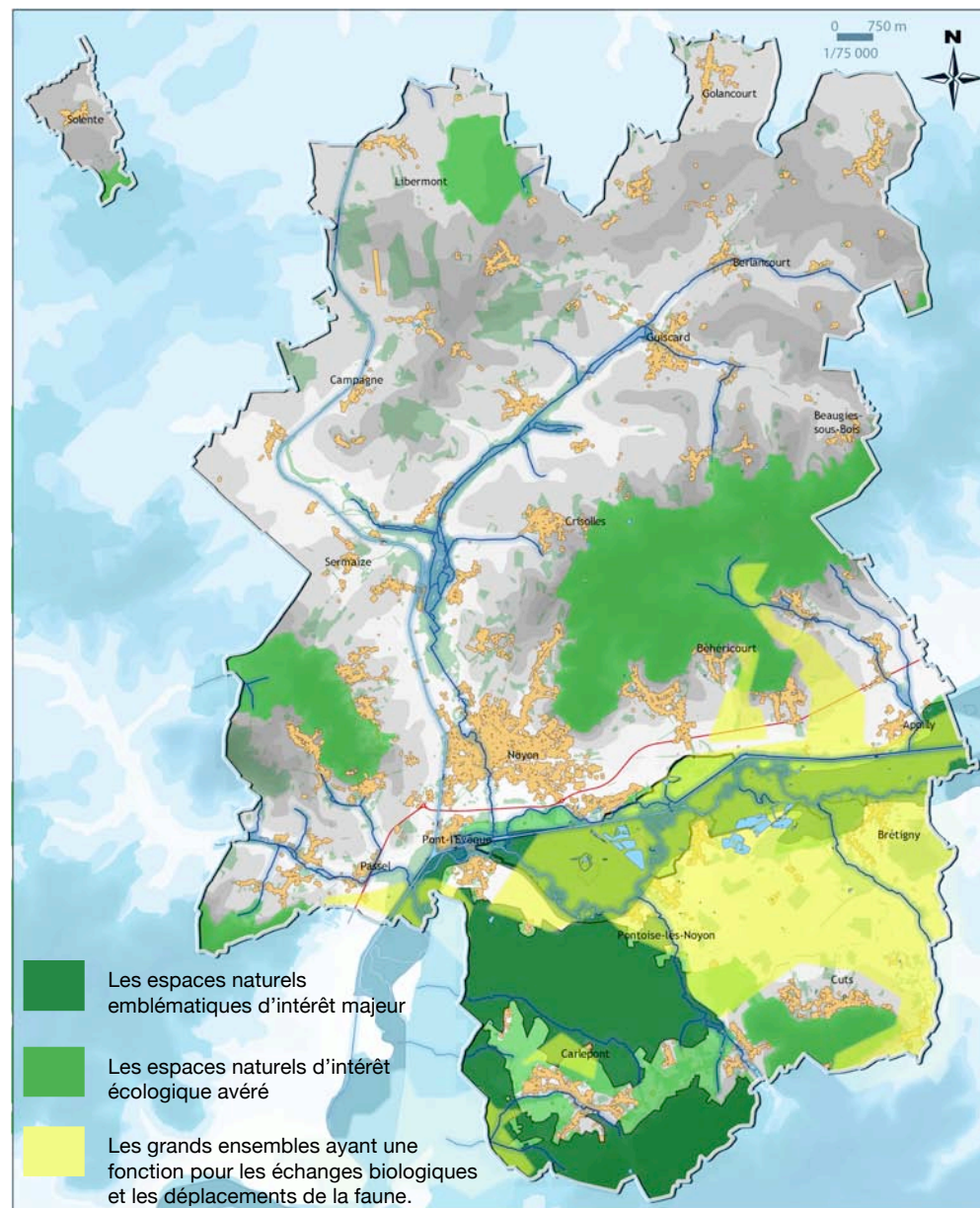
Dans ce cadre et afin de mener sa politique d'Espace Naturel Sensible (ENS), le Conseil Général de l'Oise s'est doté d'un Schéma Départemental. Ce Schéma localise les principaux ENS du territoire qui comprennent 5 sites d'intérêt départemental (Massif forestier de Beine, Prairies inondables de l'Oise d'Appilly à Sempigny, Vallée Alluviale de l'Oise de Passel à Montmacq, Massif de Thiescourt/Attiche et Coteau de Belle-Fontaine et Bois de Cuts) et 2 sites d'intérêt local (Forêt domaniale de l'Hôpital, et Montagne de Porquéricourt à Suzoy). Dans ces zones dont la délimitation reprend en grande partie celle des ZNIEFF globalement du même nom, le Département dispose d'un droit de préemption. Sa volonté y est de favoriser la protection des espaces et leur ouverture au public. Généralement, cela se traduit par une aide aux collectivités locales afin qu'elles puissent acquérir et aménager certains secteurs.

A ces ENS sont rajoutés 3 GENS (Grand Espace Naturel Sensible : Vallée de l'Oise, Massifs forestiers de Compiègne, Laigue et Ourscamps, Massif de Thiescourt/Attiche) qui traduisent la volonté du département de mettre en réseau les sites et les acteurs et d'établir des connexions entre les sites ENS, de restaurer ainsi des corridors et d'assurer une cohérence dans les opérations de gestion.

Conclusion

Si les espaces naturels du territoire rassemblent souvent les formes d'une nature ordinaire (ordinaire par opposition à rare), telles que des prairies et des boisements communs, plusieurs sites correspondant à des milieux forestiers et des espaces de marais en fond de vallée de l'Oise détiennent un intérêt écologique avéré est fort. Localisés principalement dans le Sud du territoire, ces milieux d'intérêt regroupent des sites aux sensibilités et aux fonctions écologiques différentes selon leurs caractéristiques et leur valeur patrimoniale.

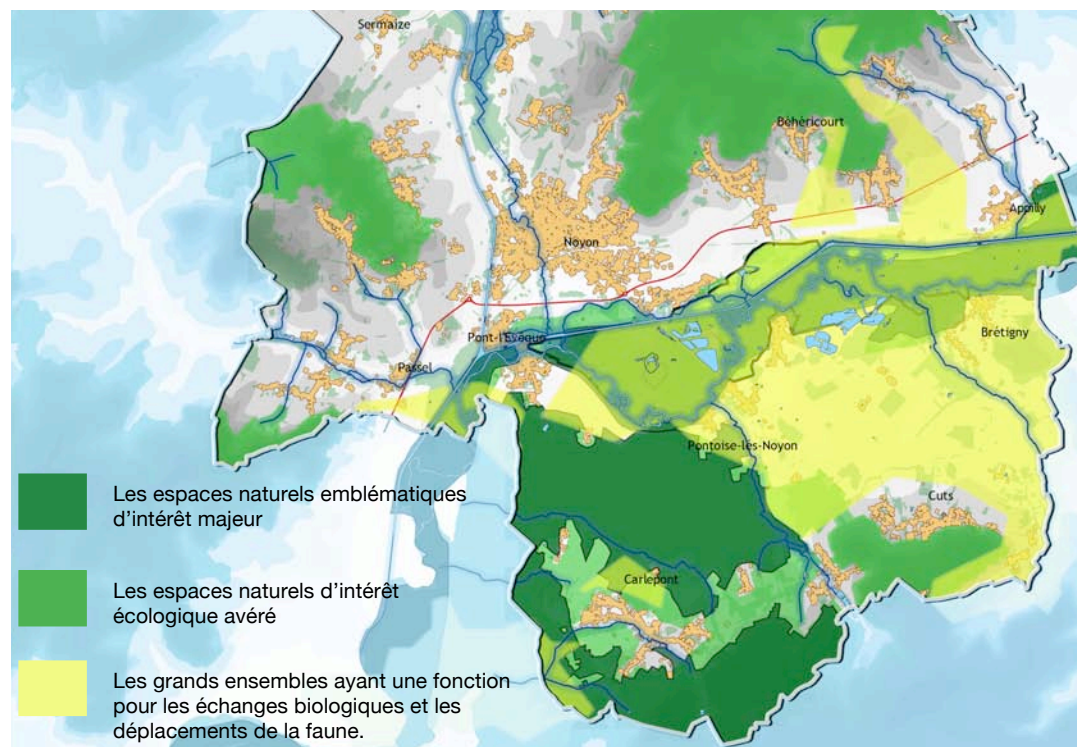
- **Les espaces naturels emblématiques d'intérêt majeur** qui regroupent des sites relevant du réseau de protection Natura 2000 sous formes d'ensembles forestiers au Sud du territoire en prolongement des massifs du Compiègnais ainsi que de milieux humides (prairies, boisements,...) attachés à la vallée de l'Oise. **Ces espaces sensibles et de forte valeur patrimoniale appellent une protection élevée, protection qui doit toutefois permettre la gestion de ces espaces afin de préserver leurs fonctionnalités écologiques particulières** (par exemple, conserver l'ouverture des espaces de marais).
- **Les espaces naturels ne faisant l'objet d'aucune protection réglementaire mais dont l'intérêt écologique avéré** (inventorié en ZNIEFF de type 1) impose une gestion ayant un objectif conservatoire visant à garantir le maintien de la qualité de ces espaces et d'assurer leur fonctionnalité globale. Ils regroupent des sites forestiers couvrant



notamment les monts Noyonnais et des ensembles appartenant au marais de la vallée de l'Oise (ils intègrent, en prenant une enveloppe plus large, les milieux naturels emblématiques précités). **Ces sites ne sont pas favorables à l'urbanisation, mais ils ne l'excluent pas dès lors qu'elle ne remet pas en cause l'intérêt écologique de ces espaces, leur fonctionnement ou porte atteinte à des espèces rares protégées.**

- ☐ Le Sud Noyonnais est également couvert par des espaces naturels et agricoles ayant une fonction pour les échanges biologiques et les déplacements de la faune entre les différents sites naturels (surtout interforestiers). Ces espaces permettent une dispersion de la faune et de la flore et comportent des axes de circulations interforestières. Ils jouent ainsi un rôle dans la gestion des équilibres entre les espèces et sur la qualité de fonctionnement des espaces naturels qu'ils relient. Localisés à grande échelle, les sites désignés n'ont pas de valeur réglementaire (inventaire), mais identifient des enjeux de continuum écologiques importants qui doivent être pris en compte notamment pour assurer un bon fonctionnement global des espaces forestiers.

Cette prise en compte n'interdit pas l'urbanisation, mais demande une gestion qualitative de l'aménagement permettant de maintenir de vastes espaces libres d'obstacle entre les différents espaces forestiers (zones de déplacements et gestion des lisières des espaces naturels).



L'ensemble de ces milieux environnementaux mobilisent des superficies non négligeables (notamment dans le Sud du territoire), mais qui, à l'échelle du territoire, **n'empêchent pas le SCOT de concevoir un projet de développement ambitieux**. En effet, ces espaces regroupent des sites qui détiennent par ailleurs **d'autres fonctions importantes à valoriser pour le développement du territoire** (attractivité paysagère) ou qui recoupent des sites au potentiel d'urbanisation limité (présence de risques) :

❑ **Fonction d'attractivité.** Qu'il s'agisse des espaces naturels emblématiques ou ayant un intérêt écologique avéré, ils constituent des milieux apportant une grande plus value au territoire en termes d'esthétique et de diversité des paysages. Dans ce sens, ils jouent le rôle de monuments naturels organisant le grand paysage local (montagnes boisées), diversifiant la nature des scènes paysagères et des cadres de vie (espaces de marais, espaces forestiers) et dotant le Noyonnais d'ambiances aux qualités esthétiques attractives (un cadre rural préservé et vivant). Ces espaces naturels constituent ainsi des atouts territoriaux majeurs portant une image valorisante du Noyonnais.



❑ **Sites au potentiel d'urbanisation limité.** Une part importante des espaces environnementaux appelant à être protégés regroupe des sites soumis à des risques d'inondations dans lesquels les possibilités d'utilisation de l'espace sont limitées par le PPRI de l'Oise.

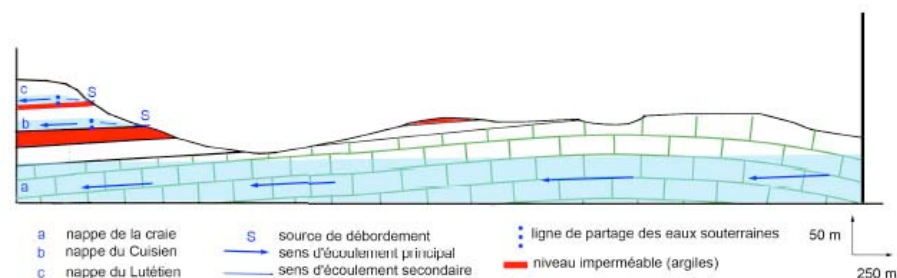


Ressource en eau

Les eaux souterraines, la ressource en eau

Les eaux souterraines

L'alternance de niveaux géologiques perméables et imperméables permet l'existence de plusieurs nappes aquifères qui se superposent. En fonction du pendage des couches, les nappes s'écoulent préférentiellement dans un sens. Les nappes perchées (située sur des buttes), peuvent se déverser latéralement et réalimenter les nappes sous-jacentes. La coupe hydrogéologique ci-contre met en évidence les trois principales nappes du Noyonnais et leur disposition.



La nappe souterraine du Sénonien - Thanétien

- Il s'agit de la nappe située dans le substratum crayeux du secteur Sénonien et occupe, ainsi, une grande partie du territoire. En outre, elle est souvent en continuité hydraulique avec l'aquifère des sables de Bracheux (Thanétien). **La nappe de la craie constitue, de loin, le réservoir le plus important du Noyonnais** et se caractérise par un écoulement général vers le Sud-Ouest mais le plus localement par un écoulement vers les principales vallées qui la drainent et en particulier, l'Oise. La qualité chimique naturelle de ses eaux est bonne (eaux bicarbonatées, calciques et moyennement minéralisées).

La nappe du Cuisien

- Cette nappe (nappe du Soissonnais) est contenue dans les sables de Cuise avec pour « base » les argiles du Sparnacien et pour « sommet »

l'argile de Laon. Cette nappe perchée donne naissance à des sources de débordement. Les eaux de cette nappe sont de type bicarbonaté calcique, légèrement magnésienne, dures et à teneur en sulfates relativement importante.

La nappe du Lutétien

- Il s'agit d'une nappe libre, perchée sur l'argile de Laon et circulant dans les fissures des bancs calcaires et dans les niveaux sableux. Le drainage se fait également par les nombreuses vallées qui recoupent l'aquifère et le long desquelles apparaissent des sources parfois importantes.

La nappe du Quaternaire

- Cette aquifère est gorgé d'eau temporairement l'hiver. Ce n'est donc pas réellement une nappe.

La principale ressource en eau : la nappe de la craie

Généralités

- ☐ L'aquifère de la craie est puissant mais souvent fissuré. Les forages qui y sont réalisés permettent en général de fournir des débits importants : ils offrent une bonne productivité.
 - ☐ Néanmoins, les propriétés hydrodynamiques de la nappe lui confèrent un caractère vulnérable. En effet, la nappe de la craie est particulièrement sensible aux pollutions de surface notamment, dans les vallées où cette dernière affleure et est en contact avec la nappe alluviale ou la nappe des sables de Bracheux.
 - ☐ Les pollutions d'origine domestique proviennent essentiellement de mauvaises conditions d'assainissement des agglomérations urbaines ou rurales. Par ailleurs, les pollutions agricoles sont moins évidentes car elles sont plus diffuses.
- Toutefois, elles semblent s'intensifier suite à l'abandon progressif de l'élevage et des cultures traditionnelles par les cultures modernes, intensives et très mécanisées.
- ☐ Globalement, la qualité de la nappe tend à se dégrader sous l'action des nitrates, des pesticides et de façon plus accidentelle, des métaux lourds et des contaminations bactériologiques.
 - ☐ *Les autres nappes (Cuisien, Lutétien) sont d'importances limitées et souvent encore plus sensibles à la pollution que la nappe de la craie. Leur utilisation ne paraît pas d'actualité.*

Aspects qualitatifs et quantitatifs des eaux souterraines

la qualité des eaux souterraines (nappe de la craie) fait l'objet d'un suivi par l'agence de l'eau. Selon les cartes de qualités établies en 2001 pour les teneurs en nitrates, pesticides et autres polluants organiques, l'eau souterraine possède une bonne qualité, même si on observe une légère altération due aux pesticides. Des objectifs visant à l'amélioration de la qualité des masses d'eau souterraines ont été fixés par les SDAGE. Pour l'essentiel du Noyonnais situé dans le bassin Seine-Normandie, le bon état doit être atteint en 2021 (2027 pour la partie Nord du territoire appartenant au bassin Artois-Picardie).

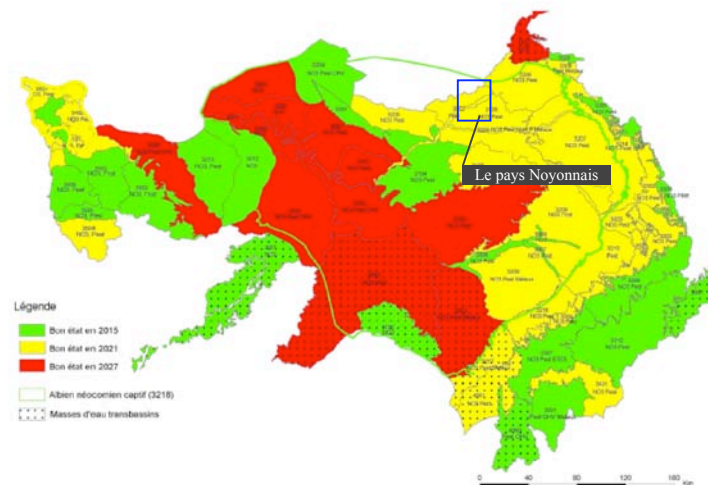
L'état quantitatif d'une eau souterraine est considéré comme bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface et des zones humides directement dépendantes.

Les masses d'eau souterraine sont donc considérées en mauvais état quantitatif dans les cas suivants :

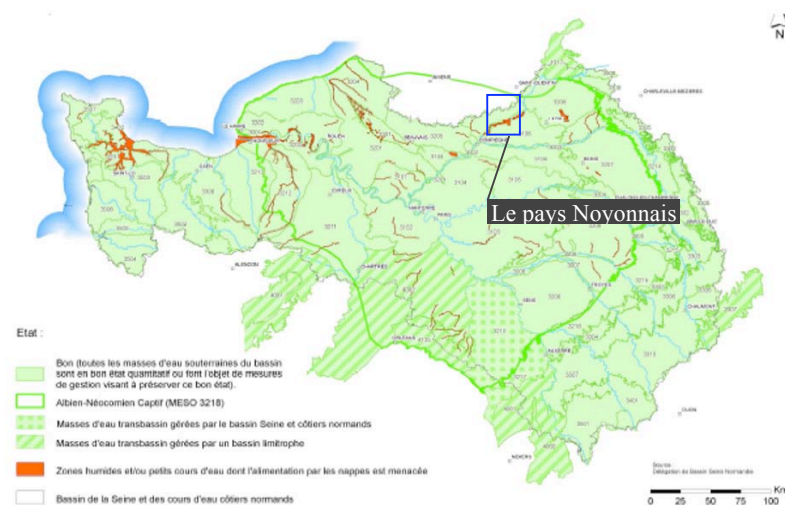
- l'alimentation de la majorité des cours d'eau drainant la masse d'eau souterraine devient problématique,
- la masse d'eau présente une baisse tendancielle de la piézométrie (niveau),
- des conflits d'usage récurrents apparaissent.

Dans le cas particulier du Noyonnais, le principal enjeu est le maintien des zones humides de la vallée de l'Oise qui sont influencées par les pompages dans la nappe.

Objectifs d'état global des masses d'eau souterraines



Zones humides et/ou petits cours d'eau où l'alimentation par les nappes est affectée de déséquilibres



L'alimentation en eau potable

L'organisation de l'adduction en eau potable

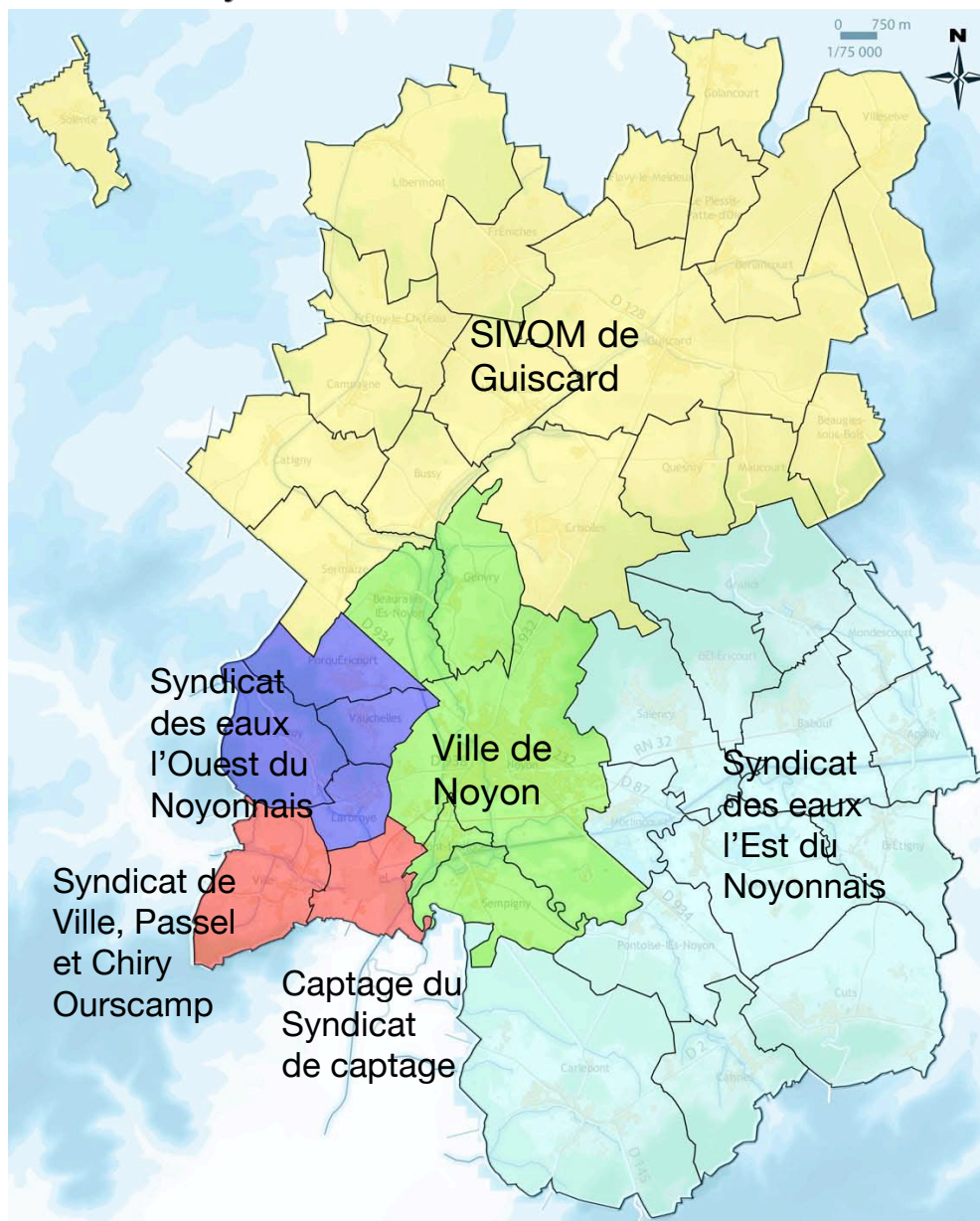
Sur le secteur de la communauté de Communes du Pays Noyonnais, il existe plusieurs syndicats intercommunaux compétents en matière d'adduction d'eau potable :

- le syndicat des Eaux de l'Est du Noyonnais,
- le syndicat des Eaux de l'Ouest du Noyonnais,
- le syndicat des Eaux de Ville, Passel et de Chiry-Ourscamp (seules Passel et Ville appartiennent à la CCPN ; captage à Ville),
- le SIVOM de Guiscard.

Les communes de Noyon, Genvry, Beaurains, Sempigny et Pont-l'Évêque sont alimentées par les captages de Noyon et n'appartiennent pas à un Syndicat.

Le syndicat des Eaux de l'Ouest du Noyonnais achète toute son eau à la ville de Noyon. Le syndicat de Ville, Passel et Chiry Ourscamp achète également son eau, mais au Syndicat de captage de Passel, qui exploite le captage de Passel, mais n'en distribue pas l'eau.

Syndicats intercommunaux de la CCPN



Les captages

Il existe 7 zones de captages d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais :

○ au Nord, à Guiscard :

- le captage de Guiscard La faisanderie n° 00822X0033 (SIVOM de Guiscard)
- le captage de Guiscard Rimbercourt n° 00822X0099 (SIVOM de Guiscard)

○ au centre, dans la région de Noyon :

- le captage de Béhéricourt n° 00827X0128 (syndicat des Eaux de l'Est du Noyonnais),
- le captage de Varesnes n° 00827X0146 (syndicat des Eaux de l'Est du Noyonnais),
- le captage de Passel n° 00825X0128,
- le captage de Ville n° 00825X0024,
- les 5 captages de Noyon : n° 00826X0001, n° 00826X0002, n° 00826X0003, n° 00826X0004 et n° 00826X0005 (ville de Noyon).

Captages d'alimentation en eau



Ces captages ont fait l'objet, chacun, d'une déclaration d'utilité publique qui instaure des périmètres de protection afin de protéger la qualité des eaux :

- **un périmètre de protection immédiat**, où les terrains appartiennent en pleine propriété au détenteur du captage.

Il a pour fonction d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter que les déversements ou les infiltrations d'éléments polluants ne se produisent à l'intérieur ou à proximité immédiate du captage.

A l'intérieur du périmètre immédiat, toutes activités autres que celles liées au service d'exploitation des eaux y est interdite. Dans ce cadre, ce périmètre doit être clôturé et verrouillé.

- **un périmètre de protection rapproché**, à l'intérieur duquel sont interdits ou réglementés toutes les activités, tous les dépôts ou installations de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux. Il s'agit de la partie essentielle de la protection.

Sa définition repose sur :

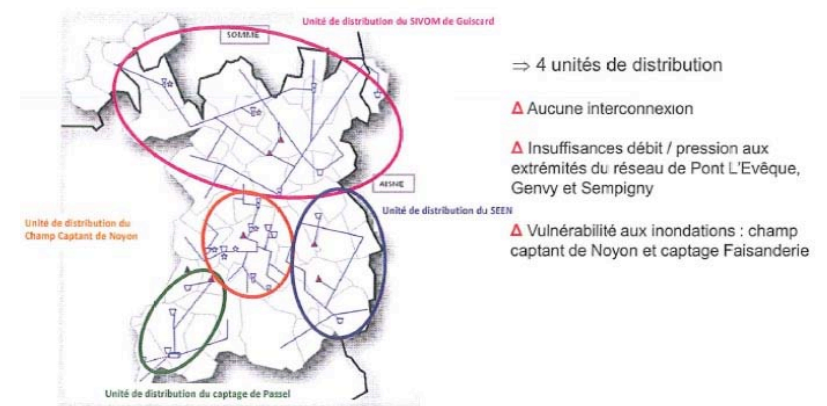
- les caractéristiques du captage (mode de construction de l'ouvrage, profondeur, débit...),
- le contexte hydrogéologique et la vulnérabilité de l'aquifère,
- les risques de pollution (points d'émission, nature des polluants, vitesse de transfert, moyens de prévention, délais d'alarme...).

Les activités interdites ou réglementées sont précisées par l'arrêté préfectoral de DUP du captage. L'urbanisation n'y est pas forcément interdite.

- **un périmètre de protection éloigné**, à l'intérieur duquel peuvent être énoncées des réglementations concernant les activités, installations et dépôts ci-dessus visés.

Toutefois, les réseaux de distribution des captages ne sont pas interconnectés. Ainsi, en cas de problème sur un captage, il n'est pas possible de recourir rapidement à l'alimentation par les autres zones de captages :

Définition des unités de distribution :



SDAEP du Pays Noyonnais - Réunion du 10-09-2009 - Phase 1

Remarques :

- ⇒ La DUP et le périmètre de protection de Passel ont été perdus. Cependant une procédure de renouvellement est en cours. Un nouvel arrêté DUP est également prévu pour le captage de Vairesnes.
- ⇒ Le captage de Ville n'est plus exploité depuis 2006, le syndicat des eaux de Ville-Passel-Chiry est alimenté par Passel.

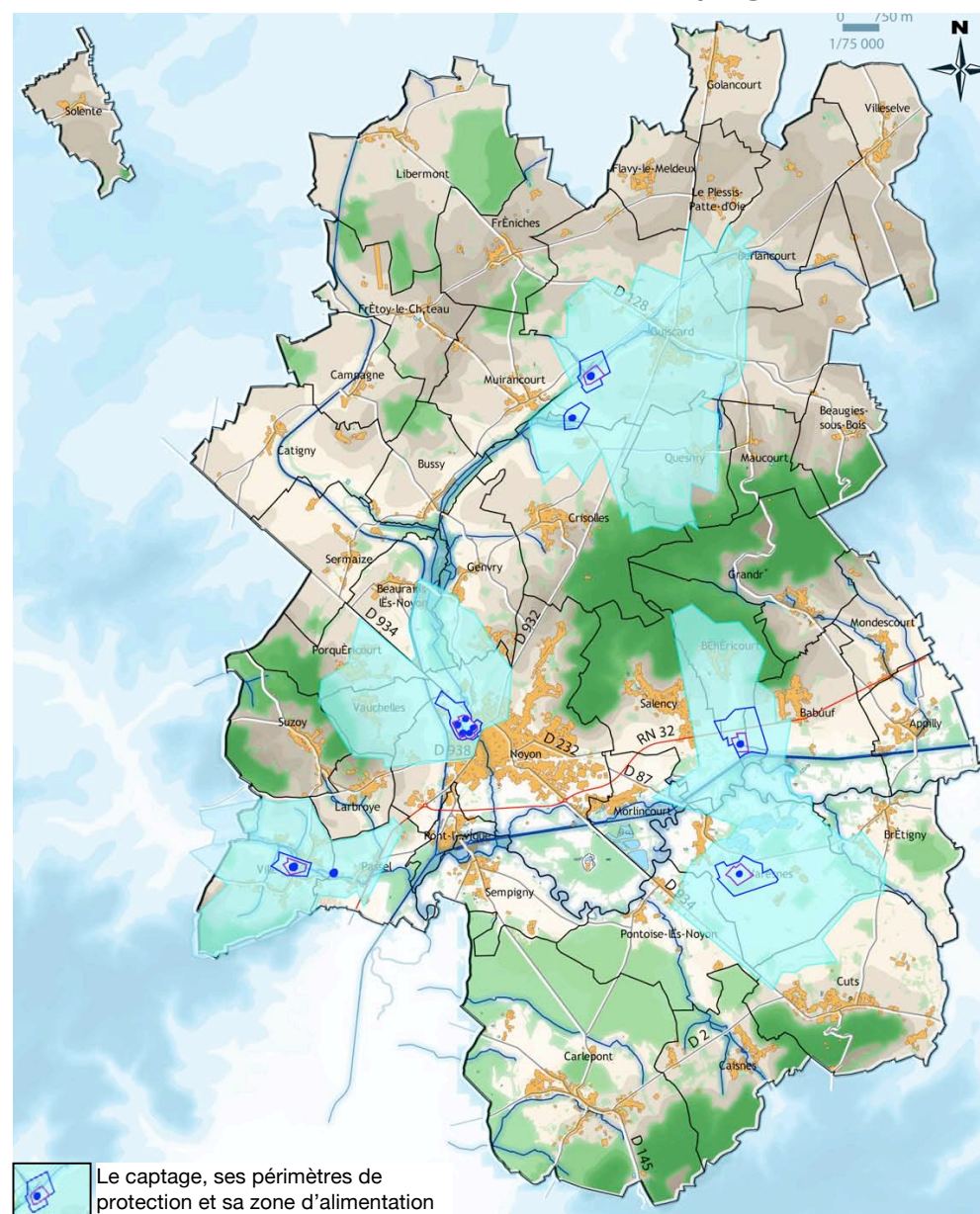
Si les périmètres de protection des captages gèrent des modalités permettant de veiller à la bonne exploitation des eaux, ils ne sont pas suffisants à eux seuls pour assurer la protection de la ressource en eau sur le long terme.

Ils ont d'abord pour vocation de garantir un délai minimal de transfert de la pollution afin de permettre à la collectivité de réagir en cas de problème.

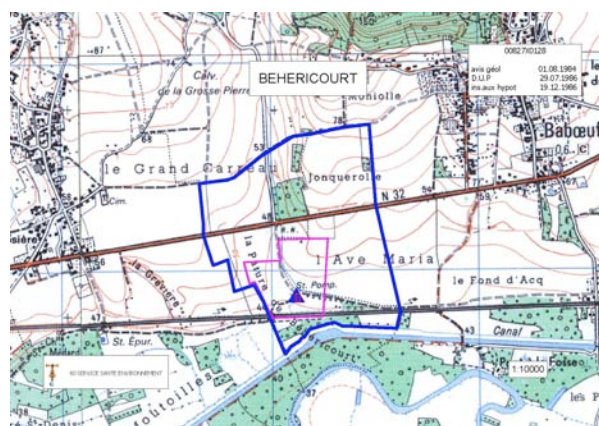
Pour assurer une protection à long terme, il est nécessaire de s'intéresser à l'ensemble de la surface du bassin d'alimentation des captages (surface concourant à l'alimentation du captage) dans laquelle il convient, en particulier, de maîtriser les activités à risque, de veiller à la bonne épuration des eaux urbaines et de lutter contre les ruissellements urbain et agricole.

Cette surface d'alimentation se compose de plusieurs zones identifiées à l'illustration ci-contre.

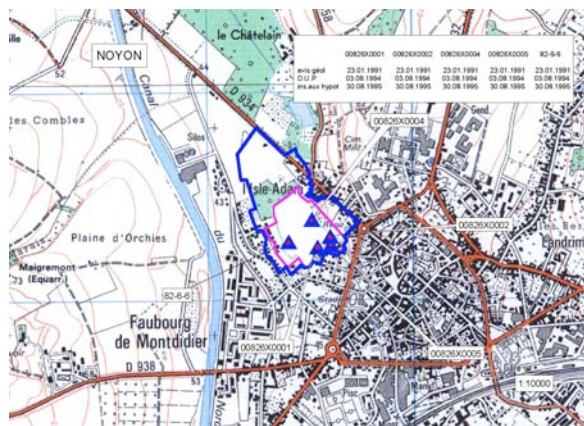
Les bassins d'alimentation des captages



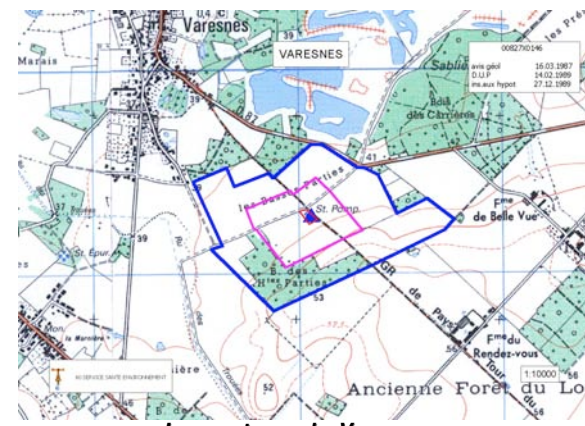
Les plans ci-dessous précisent, pour chacun des captages susvisés, l'étendue de leurs périmètres de protection respectifs.



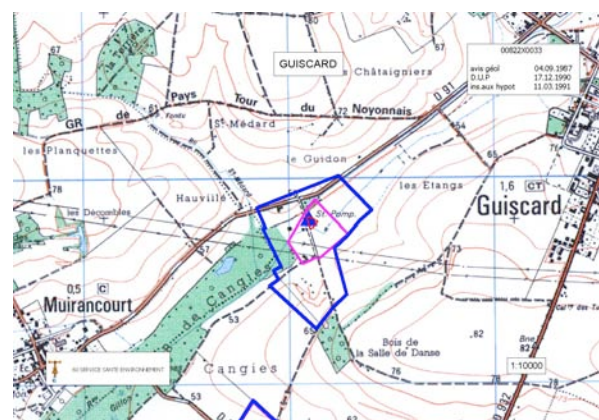
Le captage de Béhéricourt



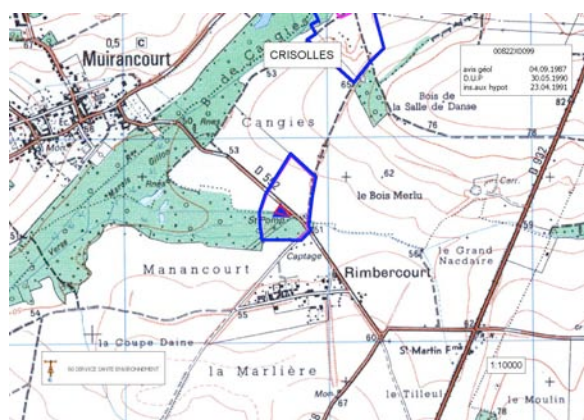
Les 5 captages de Noyon



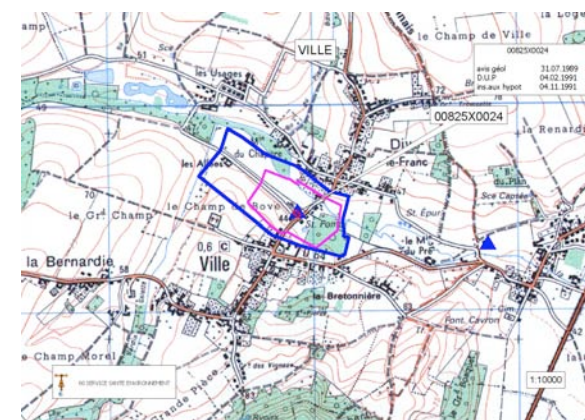
Le captage de Varesnes



Le captage de Guiscard la Faisanderie



Le captage de Guiscard Rimbercourt



Les captages de Ville et Passel